



Procès-verbal de la séance du Conseil général du 11 juin 2020, 19h00

Salle polyvalente, Auvernier

Ordre du jour

1. Bienvenue et appel
2. Communications du président
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 mai 2020
4. Nomination du bureau du Conseil général pour la fin de la législature 2016 - 2020 :
 - un(e) président(e)
 - un(e) premier(ère) vice-président(e)
 - un(e) second(e) vice-président(e)
 - un(e) secrétaire
 - un(e) secrétaire adjoint(e)
 - deux questeurs
5. Nomination d'un membre à la Commission financière, en remplacement de M. Philippe Egli, nommé à l'Exécutif
6. Proposition d'un membre à la Commission législative, en remplacement de M. Philippe Egli, nommé à l'Exécutif
7. Comptes 2019
8. Rapport relatif à une demande de crédit budgétaire muni de la clause d'urgence de CHF 500'000.- TTC pour un soutien financier aux acteurs économiques et associatifs locaux en lien avec la crise sanitaire COVID-19
9. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 791'000.- TTC pour l'élaboration du nouveau Plan d'Aménagement Local (PAL).
10. Rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 75'000.- pour le remplacement de poubelles publiques
11. Rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 90'000.- TTC pour la réalisation et la pose de columbarium dans les cimetières d'Auvernier, de Colombier et de Bôle
12. Rapport relatif à une demande de crédit d'engagement pour l'acquisition d'un porte-outils pour un montant de CHF 240'000.- TTC
13. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 410'000.- TTC pour la mise aux normes de l'éclairage public communal
14. Rapport relatif à l'approbation du Plan Général d'Approvisionnement en eau potable (PGA) pour la Commune de Milvignes

15. Rapport relatif à la création de postes correspondants à 3 équivalents plein-temps au maximum, au sein de l'administration communale
16. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la création d'un poste de délégué culturel, sportif et touristique dans la Commune de Milvignes
17. Rapport relatif à la modification du Règlement général de commune concernant la suppléance des membres du Conseil général
18. Réponse à la motion de la Grappe pour un recueil législatif communal vraiment systématique
19. Interpellations et questions
20. Communications du Conseil communal
21. Divers

Le président, **M. Michel Vermot**, ouvre la séance à 19h00 et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il communique que, pour raisons professionnelles, le conseiller communal Grégory Jaquet arrivera avec un peu de retard.

Il donne également les informations suivantes :

Pour la deuxième fois, nous nous réunissons dans cette salle afin de respecter au mieux les directives sanitaires émises par la Confédération. Un micro est à disposition à ma gauche pour que les intervenants soient entendus par chaque membre du Conseil général, à moins que vous ayez un volume sonore naturel suffisant pour ne pas avoir à vous déplacer jusque-là. Par ailleurs – est-il vraiment nécessaire de vous le rappeler – veuillez vous manifester par un lever de main clair lors des votes. Vu la grandeur de la salle, cela facilitera grandement la tâche des questeurs.

Je souhaite, par ailleurs, la bienvenue à M. Urs Thomas Karlen qui remplace M. Philippe Egli, démissionnaire, au sein de La Grappe.

Vu l'heure inhabituelle de cette séance, et comme cela est prévu dans le règlement, nous aurons une certaine souplesse quant à un éventuel retard, mais sans aller non plus à des extrêmes qui ne seraient pas bienvenues.

Nous avons reçu un courrier de M. Philippe Egli, que n'ai pas sous la main, mais dont je vous donne une synthèse de son contenu : suite à sa nomination en qualité de conseiller communal, M. Philippe Egli présente sa démission du Conseil général, ainsi que de la Commission financière, pour permettre à son successeur de siéger dès la prochaine séance du législatif. Il nous rappelle qu'il a eu beaucoup de plaisir à siéger comme conseiller général et se réjouit de la collaboration qu'il va pouvoir partager avec vous dans ses nouvelles fonctions.

1. Appel

L'appel fait constater la présence de **34** conseillers généraux :

Bärfuss Philippe, Bailey Robert, Bena Daniel, Bondallaz Stéphane, Burgat François, Challandes Xavier, Chen Chien-yu, Cottier Bertrand, Donner Philippe, Etter Daniel, Favre Jean-Philippe, Gygi Robert, Godet Louis, Grimm Claude, Gubler François, Guillaume-Gentil Marianne, Ischer Sylvain, Karlen Urs Thomas, Künzi Jean-François, Kurowiak Roxane, Lapray Vincent, Maier Corinne, Navarro Mario, Niculescu Sandra, Robert Volpato Sylviane, Roy Julie, Scheurer Hugues, Schwarzer Elsa, Sigg Daniel, Steiner Christian, Steiner Olivier, Vermot Michel, Vida Mauro, Wuerth André.

3 excusés : Ehrbar Isabel, Meier Morgan, Seiler Alexandre

4 absents : Dubois Pierre-Alain, Nicaty Greg, Ronchi Roberto, Rossier Claude,

M. Michel Vermot (président). Actuellement, il y a 3 excusés et 5 Conseillers généraux pas encore présents, soit MM. Dubois, Nicaty, Ronchi, Rossier et Seiler. Il propose de fixer une deadline à 19h10, voire 19h15 pour attendre les retardataires. Il consulte l'assemblée qui accepte la proposition d'attendre 19h15, respectivement jusqu'au point No 6.

Unanimité : **33**

Majorité absolue : **17**

Tous les membres du Conseil communal sont présents : Mme Marlène Lanthemann, Mme Edith Aubron Marullaz, M. Yanick Bussy, M. Philippe DuPasquier, M. Grégory Jaquet.

Ndlr : Arrivée de M. Rossier Claude.

Unanimité : **34**

Majorité absolue : **18**

2. Communications du président

M. Michel Vermot (président). Comme vous avez pu le constater sur la convocation, une séance de relevée est prévue au cas où nous ne pourrions pas épurer l'ordre du jour fort copieux de ce soir. Nous ferons le point en fonction de l'avancée des débats aux alentours de 22h00, plus ou moins, afin de voir s'il est raisonnable de terminer l'ordre du jour ce soir ou s'il est quand même préférable de reporter la fin de cette séance à lundi prochain. Concernant l'ordre du jour, y a-t-il des demandes de modifications ?

Mme Marlène Lanthemann (présidente du Conseil communal). Oui, proposition est faite de modifier l'intitulé du point 6 par « Proposition d'un membre à la Commission législative (...) », en remplacement de « Nomination (...) », puisque cette commission est une commission temporaire nommée par le Conseil communal.

M. Michel Vermot (président). Puisque c'est une modification formelle et que cela correspond au règlement, un vote n'est pas nécessaire.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 mai 2020

Le procès-verbal n'appelant aucun commentaire, il est soumis au vote et accepté à l'unanimité.

4. Nomination du bureau du Conseil général pour la fin de la législature 2016-2020

M. Michel Vermot (président). Dans le cadre de la situation particulière que nous vivons et vu la prolongation de la présente législature dans l'attente des élections communales d'octobre prochain, le Service des communes laisse la latitude aux Conseils généraux de maintenir le bureau en fonction ou de le remplacer.

Sachez que le Conseil communal a décidé de maintenir les fonctions actuelles en son sein. Les membres du Bureau, tel qu'il se présente aujourd'hui, se sont prononcés à l'unanimité, moins un, au maintien de la position actuelle. Je laisse la parole aux groupes et nous nous prononcerons ensuite sur le maintien du Bureau en l'état. Selon la décision, nous procéderons alors à l'élection du nouveau membre.

Mme Marianne Guillaume-Gentil (PS/Les Verts). Nous souhaitons le statu quo jusqu'à la fin de l'année.

M. Sylvain Ischer (La Grappe). Nous avons aussi réfléchi un peu à cela et nous souhaiterions que l'actuel soit reconduit.

M. Olivier Steiner (PLR/Vert'libéral). Nous avons le même avis. Continuation du bureau actuel.

M. Michel Vermot (président). Nous procédons donc formellement au vote pour le maintien du Bureau actuel jusqu'à la fin de la législature.

Le Bureau est maintenu à l'unanimité des membres présents.

5. Nomination d'un membre à la Commission financière, en remplacement de M. Philippe Egli, nommé à l'Exécutif.

M. Sylvain Ischer (La Grappe). Pour remplacer notre conseiller général, M. Philippe Egli, nommé au Conseil communal, La Grappe, toujours active avec le plus grand professionnalisme, propose un analyste financier, actif durant plus de 10 ans sur les marchés internationaux au sein de la FINMA, excusez-nous du peu. La Grappe propose donc à cette assemblée la candidature de M. Urs Thomas Karlen, ici présent, notre tout nouveau conseiller général.

En l'absence d'autres propositions, **M. Urs Thomas Karlen** est élu en qualité de membre de la Commission financière.

6. Proposition d'un membre à la Commission législative, en remplacement de M. Philippe Egli, nommé à l'Exécutif

M. Michel Vermot (président). Comme annoncé précédemment par Mme Lanthemann, il s'agit d'une « proposition » d'un membre à la Commission législative en remplacement de M. Philippe Egli, nommé à l'Exécutif.

M. Sylvain Ischer (La Grappe). Pour remplacer notre conseiller général Philippe Egli, nommé à l'Exécutif, La Grappe, toujours active, avec les plus grands soins, propose un spécialiste des projets internationaux, coutumier à jongler avec le milieu des directives issues de plusieurs émetteurs. Il sera donc, à ne pas douter, un apport inestimable dans cette commission initialement nommée par le Conseil communal. La Grappe propose donc à notre Conseil communal la candidature de **M. Pierre-Alain Dubois**.

M. Michel Vermot (président). Sans autres propositions, je laisse le Conseil communal procéder à la nomination de M. Dubois lors de sa séance spécifique. **Avant de passer au point 7 des comptes, donc nous n'accepterons plus de retardataires,**

M. Daniel Bena (La Grappe). M. Dubois vient de téléphoner, il arrivera d'ici quelques minutes. Il est prévu qu'il présente des rapports. Est-ce qu'il a la possibilité de présenter ces rapports ou non ?

Le président, **M. Michel Vermot**, répond par la négative.

M. Louis Godet (secrétaire). Selon l'état de l'appel, il y a 35 présents ce soir, 2 excusés et 4 non excusés, ce qui fait la majorité absolue ce soir à 18 et la majorité des deux tiers à 24. On va dire qu'avec 36 présents, la majorité est à 19 pour la majorité absolue et à 24 pour la majorité des deux tiers.

Ndlr : Arrivée de M. Pierre-Alain Dubois.

Unanimité : **35**

Majorité absolue : **18**

Majorité des 2/3 : **24**

7. Comptes 2019

Mme Edith Aubron Marullaz (Conseil communal). La présentation des comptes est l'un des rendez-vous incontournables de l'année politique et c'est aussi l'occasion pour l'ensemble des autorités de délivrer un message.

Le Conseil communal est satisfait du résultat de cet exercice 2019, une nouvelle fois positif et avec un excédent de recettes de 1,5 million. Et il est surtout reconnaissant de pouvoir boucler le dernier exercice financier à l'approche de la prochaine législature, dans d'excellentes conditions et, par conséquent, de pouvoir transmettre aux futures autorités une Commune aux finances saines.

Globalement, les comptes ont été bien maîtrisés. Mais, il est vrai que la hausse non attendue des recettes fiscales des personnes physiques, la facture sociale qui continue de diminuer et la bonne santé des entreprises publiques dont la commune est membre expliquent principalement ce résultat meilleur que prévu au budget.

En ce qui concerne la gestion des liquidités, la commune a augmenté quelque peu son endettement auprès des instituts financiers en raison du découvert de financement. Si, avec les taux d'intérêt actuellement bas, cela ne préjuge pas de façon conséquente les finances communales, des mesures sont à l'étude afin de pallier cet état de fait. Car malgré cela, les autorités communales restent déterminées à investir.

Il est proposé à votre autorité d'attribuer le résultat de l'exercice 2019 à la fortune communale, ce qui permettra de combler d'éventuels exercices déficitaires futurs.

En effet, la situation de ce début d'année laisse envisager des perspectives moins réjouissantes pour les comptes 2020.

Le climat économique risque d'être marqué dans les mois à venir par une profonde dépression au niveau mondial. A ce jour, l'exécutif ne peut pas estimer les impacts financiers consécutifs à la situation de crise que nous traversons.

M. François Burgat (Commission financière). Lors de la réunion du 25 mai, la Commission financière a pris connaissance du rapport concernant les comptes 2019 de la Commune de Milvignes, exercice comptable avec un excédent de revenus d'environ CHF 1'600.000.- et je cite ici les commentaires du Conseil communal. Les écarts de budget sont dus essentiellement à des facteurs externes, dont les montants d'amélioration ne sont connus qu'au moment du bouclage. Les estimations prudentes des recettes fiscales, ainsi qu'une bonne maîtrise des charges purement communales sont également des éléments qui démontrent une gestion professionnelle des finances de la commune. La proposition du Conseil communal est de virer ce montant à la fortune communale. Les membres de la Commission financière ont pu poser leurs questions en lien avec les différentes rubriques des comptes, sans en faire une liste exhaustive. Les points suivants ont notamment été débattus :

- l'utilisation de la réserve conjoncturelle dans le futur,
- le mode de comptabilisation du prélèvement à la réserve,
- l'engagement de Prévoyance.ne,
- la comparaison entre les investissements budgétés et réalisés,
- les principaux écarts budgétaires et les diverses questions lors du déroulement des comptes.

Les membres de la commission ont reçu des réponses à leurs questions et soutiennent à l'unanimité l'arrêté d'approbation contenu à la page 12 du 1^{er} cahier.

EXAMEN DU RAPPORT ET DES COMPTES DÉTAILLÉS

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). Page 7, je lis que le Conseil communal a accepté 8 crédits pour un montant de CHF 218'000.-, alors que son enveloppe est normalement à CHF 250'000.-. Je trouve dommage que le Conseil communal ne profite pas d'investir un peu, alors qu'il a des sous à disposition, et de faire de belles choses avec ces sous.

M. Robert Gygi (La Grappe). Page 10, tableau « Répartition des impôts par catégories de contribuables » : on trouve les indépendants et, à la fin, il y a juste les agriculteurs. Est-ce que ce sont les agriculteurs seuls ou agriculteurs et viticulteurs. Pourquoi ne sont-ils pas dans les indépendants ?

Mme Edith Aubron Marullaz (Conseil communal). En fait, ce sont agriculteurs et viticulteurs confondus. Pourquoi ils ne sont pas dans les indépendants ? Ce n'est pas une répartition communale, ce sont des tableaux qui nous sont fournis par les statistiques. Je n'ai pas de réponse à cette question.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). Page 25, « Fonds à vocation énergétique, 2910300 ». Je remarque qu'il continue à monter, à monter, à monter, alors que le règlement d'application est en vigueur déjà depuis 2019, d'après mes connaissances. Qu'est-ce que c'est ? Est-ce que rien n'a encore été payé ou est-ce parce que ce sont des transitoires ? Mais cela devrait quand même apparaître.

M. Yanick Bussy (Conseil communal). Pour information, l'arrêté a été encore modifié sur l'année 2019 à la demande de la Commission technique qui souhaitait que soient répartis sur l'année suivante les montants qui sont attribués au fonds pendant l'année en cours. Ceci pour pouvoir disposer du montant bouclé et faire une répartition au prorata. C'était la demande de la Commission technique et elle a été respectée par le Conseil communal. Donc, évidemment, ce n'était pas possible de voir encore des dépenses sur l'année 2019. On les verra pour la première fois en 2020 pour l'année 2019, en 2021 pour l'année 2020, et ainsi de suite.

Pour la partie publique, je peux déjà vous informer – je crois que cela a été dit à la Commission technique, mais je ne me rappelle plus exactement – que le bâtiment de la Côte 14, qui a fait l'objet d'une rénovation, a vu son toit orné de panneaux solaires, dont le montant sera prélevé sur ce fonds à vocation énergétique pour la part communale.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). Page 68, « Accueil de jour, subvention communale parascolaire » : on lit avec satisfaction qu'il y a de plus en plus d'enfants pris en charge, mais on a vu dans la presse cette semaine qu'il y avait potentiellement un gros problème, en tous cas dans certaines communes. J'aimerais bien savoir si Milvignes fait partie de ces communes qui ont dû drastiquement limiter les inscriptions tellement il y en avait.

Mme Edith Aubron Marullaz (Conseil communal). C'est vrai que la Commune de Milvignes a rencontré un problème, et principalement Colombier, l'année où nous avons dû ouvrir les 21 places supplémentaires au collège des Vernes. Maintenant, pour l'année, les inscriptions des parents sont en train d'être reconfirmées et on a aujourd'hui effectivement une liste d'attente, mais qui est relativement faible pour l'ensemble de nos trois villages.

De plus, on sait qu'en général, les parents sur liste d'attente trouvent une place, parce qu'il y a des modifications à la rentrée, etc... Mais, heureusement, la semaine prochaine nous ferons le bilan global. Les difficultés concernent principalement le mardi midi, un petit peu le mardi après-midi ou le jeudi après-midi, mais cela reste heureusement relativement

faible pour Milvignes. Et puis, nous verrons la semaine prochaine s'il faut ouvrir quelques places de midi, mais, à priori, je n'ai pas reçu la demande du service. Pour l'instant, cela semble assez stable par rapport à l'année qui se termine.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). Page 86, « Accueil familial de jour » : on voit que le nombre d'enfants de 0 à 4 ans qui sont pris en charge dans les crèches diminue. Je suis un peu surpris, par rapport à ma précédente intervention, cela a l'air de plutôt augmenter. Est-ce que c'est un problème de démographie de la commune, est-ce que l'on a une façon de connaître la démographie de la commune par rapport aux âges des enfants, ce genre d'information ?

Mme Edith Aubron Marullaz (Conseil communal). Effectivement, il y a une question liée à la démographie de la commune : on a moins d'enfants de cette tranche d'âge actuellement. Mais il y a aussi le fait que les parents peuvent choisir leurs crèches et il y a deux grosses structures à proximité – une sur le Littoral, à Areuse, et celle de Peseux – qui se sont ouvertes et qui ont effectivement créé une concurrence sur la région.

Pour la rentrée, la structure communale s'avère relativement pleine, mais il y a toujours un petit peu un décalage avec les bébés au fur et à mesure des naissances. Par contre, le Canton craint fortement une diminution de l'accueil en crèches suite au Covid. Une baisse des demandes s'est faite sentir au niveau cantonal, parce que c'est le Canton qui tient les listes d'attente pour toutes les crèches, puisque les parents peuvent s'inscrire où ils veulent. Aujourd'hui, le service cantonal craint une baisse des inscriptions liée à la crise que l'on traverse. On verra, mais en tout cas la crèche communale devrait être remplie pour la rentrée ou les mois à suivre.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). Page 92, « Places de stationnement » : dans les commentaires, on voit qu'il y a effectivement un problème à Auvernier à cause, d'après ce que j'ai compris, une opposition. Mais j'aimerais bien un peu étendre le débat, à savoir comment cela se passe ailleurs, au niveau des autres places de parc de la commune. Est-ce qu'il y a une politique villageoise ou bien est-ce un peu au cas par cas ?

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). Je répondrai tout d'abord à la question de fond. A la question de savoir si nous avons une politique de stationnement actuellement, je réponds par la négative. Mais vous savez que nous avons mandaté un bureau pour faire une étude des mobilités, laquelle comporte la notion d'étude de stationnement et toute la problématique du stationnement sur la commune. C'est donc intégré dans cette étude. Mais, actuellement, il n'y a pas de politique globale communale.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). Page 99, concernant les taxes, quand on regarde la taxe sur la consommation d'eau, on voit qu'elle a fortement augmenté. Donc, en corollaire, cela veut dire que le prix de la consommation d'eau a fortement augmenté et je vois la même chose, finalement, au niveau électrique. Il me semble qu'il y a à peu près le même rapport avec les rétrocessions d'Eli10.

Compte tenu que l'on parlera du PGA au point 14 et d'une diminution de la consommation, en tout cas par personne, nous sommes un peu dans une situation que je trouve étonnante. Est-ce que l'on pourrait avoir une fois un tableau de bord qui décrit un peu les consommations des différentes années pour voir quelle est l'évolution des consommations dans l'optique du développement ? Qu'est-ce qui est consommé, au niveau électricité, par la commune ?

M. Yanick Bussy (Conseil communal). Un tableau de ce type est tout à fait possible à créer. Aujourd'hui, il n'existe pas en tant que tel, donc on peut tout à fait l'extraire des outils de surveillance que l'on possède aujourd'hui, c'est tout à fait envisageable. On pourrait parfaitement le soumettre à la Commission technique de façon périodique, une fois par année ou 1 fois tous les 2 ans, à définir.

Pour ce qui est de l'électricité – dont on parlera peut-être plus tard – je préciserais juste que la partie VAC n'a pas de lien avec la consommation, elle a un lien avec les investissements qui sont réalisés dans la commune, puisqu'il s'agit d'une rémunération sur le capital investi par la commune.

M. Philippe DuPasquier (Conseil communal). Pages 110/111 : il y a eu plusieurs questions dans les groupes concernant la voiture Mobility. En raison de la couverture du déficit qui est enregistrée dans le compte, le commentaire est en nette baisse sur l'utilisation de la voiture, c'est vrai. C'est le premier critère. Cette baisse est continue, elle est principalement à imputer au fait que les utilisateurs sont essentiellement des utilisateurs externes, donc des gens qui sont en visite dans la région, en majorité. Ce ne sont pas les résidents de la région qui utilisent cette voiture.

Nous avons la concurrence des autres voitures : dans un rayon de 5 km, il y a une dizaine d'emplacements. Et puis encore une chose : le système Mobility a durci ses conditions et le montant de couverture de déficit a été augmenté de CHF 2'000.-. Le cumul de tous ces facteurs fait donc que cette année est spécialement négative. Nous allons réexaminer la situation de cette voiture, comme cela avait déjà été évoqué, et voir dans quelle mesure on peut la déplacer à l'intérieur de la commune. C'est-à-dire soit la laisser au bas du village d'Auvernier, soit la déplacer au bas du village de Colombier ou, éventuellement, dans le haut de Colombier, au niveau de la gare, pour jouer entre le secteur Bôle et le secteur Colombier. C'est à étudier.

On m'a demandé également les mesures de promotion que nous pourrions réaliser. On peut mettre en avant ce moyen de façon un peu plus soutenue sur le site Internet et communiquer dans le Milvignes Infos, mais je ne vois pas directement d'autres moyens pour rendre plus populaire ce service.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). 42 – « Taxes énergie verte » : on voit que la redevance est quand même nettement supérieure à celle mise au budget l'année précédente. Je pars donc du principe que la consommation a également augmenté.

M. Yanick Bussy (Conseil communal). Je ne veux pas nier que la consommation a augmenté, je dis simplement que les facteurs liés au VAC ne sont pas les mêmes que pour l'augmentation. C'est deux éléments qui sont distincts, on ne peut pas simplement lier une augmentation sur le VAC à une augmentation de la consommation électrique, c'est juste cela. Mais la lecture de considérer que ce compte-là est un indicateur de l'augmentation de la partie consommation électrique est exact, effectivement.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). Est-ce que l'on a une explication ?

M. Yanick Bussy (Conseil communal). Non

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). Et pour l'eau, c'est la même chose, on n'a pas d'explication ?

M. Yanick Bussy (Conseil communal). Malheureusement pas.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). Ce serait quand même intéressant de le savoir, non ?

M. Yanick Bussy (Conseil communal). C'est difficile d'aller dans les ménages des gens pour leur demander pourquoi ils consomment plus.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). Pour avoir la vision, cela peut être utile.

M. André Wuerth (PLR/Vert'libéral). Je pourrais vous parler pendant 4 heures, mais je commence par la fin. Le PLR accepte à l'unanimité les comptes et souhaite s'adresser au

Service des finances. Ce service a fait un excellent travail et la raison en est que le régisseur a tout accepté et c'est un excellent résultat. On souligne ce travail.

M. Jean-Philippe Favre (PS/Les Verts). À la lecture des comptes 2019, le groupe PS/Les Verts s'est évidemment réjoui du résultat positif qui est présenté ce soir. Nous remercions le Conseil communal et l'administration pour le travail abattu tout au cours de l'année dans le but d'assurer à notre Commune le respect du budget voté par le Conseil général.

Nous nous sommes réjouis, mais nous nous sommes également interrogés sur l'origine et la signification d'un tel résultat.

Ainsi avons-nous pris acte que, comme ces dernières années, le bénéfice présenté doit être mis en perspective avec l'amortissement du patrimoine administratif que nous imposent les règles comptables en la matière. Le bénéfice réel s'élève donc plutôt à CHF 630'000.- en chiffres ronds.

L'importante amélioration du résultat par rapport au budget est principalement due à l'impôt sur les personnes physiques. Ce phénomène est bien connu et représentatif de la réalité d'une commune avant tout résidentielle, les tissus économiques secondaire et tertiaire n'ayant jamais franchement fait l'objet d'une volonté de développement. On peut le regretter. Un doux mélange de résidence et d'activités économiques pluridisciplinaires permettant probablement d'amortir les vicissitudes conjoncturelles avec plus de souplesse.

Une fois de plus, les comptes de l'année 2019 sont donc nettement plus favorables que ce qui avait été prévu. Nous nous interrogeons sur cette habitude malgré les explications avancées à chaque fois par le Conseil communal, en lien avec la conjoncture, avec des modifications de pratiques comptables ou avec d'autres impondérables. Même s'il est bien normal de témoigner d'une certaine prudence dans la conception du budget, nous ne pouvons que regretter encore plus aujourd'hui que certaines propositions n'aient pas été suivies par le passé, comme il en avait été, par exemple, de l'inscription d'une somme modeste au profit de l'aide au développement.

Notre autorité se montre trop souvent un peu chiche sur certaines prestations dont pourrait profiter la vie sociale ou le rayonnement communal : soutien aux associations, festivités diverses. etc. Nous aurons l'occasion, plus loin dans l'ordre du jour et en dehors de toute étiquette politique, souhaitons-le, de démontrer que l'ADN de Milvignes n'est pas seulement celui de la fourmi, mais qu'une toute petite sensibilité cigale la motive à offrir à sa population un peu plus que la seule maîtrise financière absolue sans attribuer l'étiquette d'incorrigibles dépensiers de l'argent des autres à celles et ceux qui pourraient émettre des idées propres à rendre la vie à Milvignes plus collective, plus solidaire, plus durable, plus saine, et j'en passe.

La crise sanitaire étant passée par-là, nous pourrons, ce soir, faire la preuve que nous sommes capables de bousculer un peu le dogme de la frilosité budgétaire par volonté de soutenir celles et ceux qui participent activement à la vie de la commune. Espérons que l'essai sera transformé lors de l'examen des points 8, 15 et 16 de l'ordre du jour et que cette vision s'inscrira dans la durée. Nous ne négligeons toutefois pas l'évidente influence sur les comptes 2020 qu'exerceront les CHF 500'000.- consacrés urgemment au soutien des acteurs économiques et associatifs. Nous considérons néanmoins qu'il ne suffira pas de se réfugier derrière cette somme, extraordinaire par son ampleur comme par sa raison d'être, pour renoncer à des aménagements budgétaires à long terme.

Pour terminer, nous souhaitons réitérer nos remerciements au Conseil communal et à l'administration communale en relevant que les documents qui nous sont soumis sont rendus d'année en année de plus en plus complets et lisibles, notamment par l'ajout de tableaux forts utiles.

M. Daniel Bena (La Grappe). A première vue, le bouclage des comptes 2019 est très réjouissant, parce qu'il présente un bénéfice d'un peu plus d'un million et demi. Mais c'est aussi un peu trompeur, ce n'est que la perspective comptable. Aux pages 6 et 21, avec les tableaux des flux de trésorerie (« cash flow » et « cash drain »), nous découvrons que le financement présente un découvert de presque CHF 700'000.-. Comme on peut le constater par exemple au point 8 de l'ordre du jour, le Conseil communal en est d'ailleurs bien conscient.

A la même page 6, nous constatons que les emprunts de la commune ont maintenant dépassé, pour la première fois, le cap des 50 millions de francs suisses. Certes, on ne peut dire que cela n'est pas très grave pour le moment, vu que les intérêts sont tellement bas, quelquefois même négatifs. Et cet environnement des taux bas va probablement rester encore un moment, mais c'est l'évolution, l'augmentation, qui laisse un peu songeur. Cela d'autant plus que ce n'est pas fini avec les grosses charges que nous devons affronter à court et moyen termes. Tous les crédits que l'on votera aujourd'hui ne seront pas les derniers. Et enfin, comme tout le monde, notre commune va devoir lutter avec les conséquences économiques du COVID-19 : moins de recettes, plus de dépenses, probablement plus de dettes aussi par la suite. Donc, prudence dans les finances sera certainement de mise. Avec ces quelques remarques, La Grappe accepte les comptes à l'unanimité.

M. André Wuerth (PLR/Vert'libéral). En mon nom personnel, à la page 11, il y a une magnifique statistique et je veux le souligner. Il y a 40 % des contribuables qui financent 85 % des revenus et je propose à ceux qui n'ont toujours pas compris ou qui ne vont jamais comprendre qu'il faut peut-être caresser ceux qui financent dans le sens du poil. C'est tout ce que j'ai à dire.

Le président, **M. Michel Vermot**, donne lecture de l'arrêté relatif aux comptes 2019 et le soumet au vote. **L'arrêté est approuvé à l'unanimité.**

8. Rapport relatif à une demande de crédit budgétaire muni de la clause d'urgence de CHF 500'000.- TTC pour un soutien financier aux acteurs économiques et associatifs locaux en lien avec la crise sanitaire COVID-19

M. Michel Vermot (président). Avant de passer aux interventions, je vais peut-être juste préciser la procédure, vu que ce n'est pas fréquent que nous ayons des arrêtés avec clause d'urgence. Nous votons après les débats, évidemment, nous votons sur l'entrée en matière à la majorité simple, ensuite nous votons sur la clause d'urgence à la majorité des deux tiers des votants. Si cette majorité n'est pas atteinte, l'arrêté est, par conséquent, soumis à référendum. Ensuite, nous votons sur l'arrêté et les éventuels amendements à la majorité simple.

Mme Edith Aubron Marullaz (Conseil communal). La configuration du lieu dans lequel nous sommes réunis ce soir nous rappelle que nous ne sommes pas encore sortis de la crise sanitaire violente, inédite, qui a touché l'ensemble du monde à des degrés divers. Durant les derniers mois, le Conseil communal a d'abord travaillé en faveur des familles, du personnel communal, des personnes vulnérables de nos villages.

Mais, il a souhaité également souligner l'importance du tissu économique et associatif local dans l'attractivité de notre commune et sensibiliser chacun à l'effort déployé par ces acteurs locaux pour maintenir les emplois et les prestations, malgré des exigences de protections et de sécurité contraignantes.

Le montant du crédit qui vous est soumis a donc été construit selon des critères définis pour un soutien ciblé en faveur de ces acteurs locaux. L'enveloppe financière a été

évaluée pour une répartition entre 5 mesures, listées dans l'arrêté. Il s'agit d'un coup de pouce aux entreprises, commerces et sociétés locales. L'objectif des bons, s'ils sont bien sûr un cadeau pour chacun des habitants, est aussi conçu comme une stimulation à la consommation locale dans cette période de redémarrage post Covid-19.

Suite à l'accord de la Commission financière, l'action a débuté et elle reçoit un écho positif. Les questionnaires ont été envoyés et le Conseil Communal a déjà reçu des demandes qui méritent d'être prises en considération.

Aussi, nous comptons sur un soutien fort de votre autorité en faveur de la démarche entreprise et vous rappelons que ce vote requiert la majorité des deux tiers.

M. Olivier Steiner (Commission financière). La Commission financière a débattu du projet dans une forme qui était au départ une version encore en travail.

Le Conseil Communal a donné quelques explications sur son activité liée à la situation sanitaire (COVID-19) et sur les conséquences de celle-ci :

- Les mesures adoptées par la Confédération et par le Canton ont été suivies au niveau communal, notamment en ce qui concerne le personnel ;
- Les effets ne sont pas connus à ce jour, en particulier sur les recettes fiscales,
- Les entreprises locales et les sociétés locales rencontrent des problèmes conséquents.

Étant donné le bénéfice des comptes communaux 2019, il est apparu opportun au Conseil communal de mettre à disposition un montant pour venir en aide au niveau communal.

Si les aides étatiques, tant fédérales que cantonales, revêtent la forme de prêts sans intérêts, l'aide communale prévue dans cet arrêté est à fonds perdu.

Le montant de CHF 500'000.- tient compte du résultat des comptes 2019 et de l'évaluation des besoins pour les entreprises.

L'idée d'une « Task Force » pour la gestion de cette aide, selon l'interpellation du groupe PLR au Conseil général, n'a pas été retenue, notamment car, contrairement au Conseil communal, elle ne bénéficierait pas d'une légitimité démocratique.

La commission a discuté des critères qui permettront d'allouer les aides, en fonction de questions précises posées aux entreprises.

La commission a demandé d'intégrer ces aspects à l'arrêté afin de créer une base légale même si la pondération entre les différents critères précités n'est à ce stade pas encore définie, car dépendant des réponses au questionnaire et donc des demandes d'aides qui auront été enregistrées par la Commune.

Dans la discussion sur la demande de crédit, le sujet des loyers des locaux commerciaux propriété de la Commune a aussi été discuté, mais c'est une question à part, car, selon le Service des communes, l'abandon de loyers constituant une diminution de recettes et non une charge nouvelle, une demande de crédit ne serait pas nécessaire.

Au vu de l'urgence à contacter les entreprises et des réponses précises que le Conseil communal a été en mesure de donner aux diverses questions des commissaires, la Commission a finalement décidé qu'elle disposait de suffisamment d'éléments pour se déterminer. Et c'est à l'unanimité qu'elle soutient la proposition du Conseil communal. Il est à rappeler que l'utilisation du crédit sera de la compétence du Conseil communal, comme pour n'importe quel crédit. La Commission financière ne sera pas appelée à prendre d'autres décisions une fois celui-ci adopté, mais elle sera informée du détail des aides qui auront été octroyées.

Mme Corinne Maier (PLR /Vert'libéral). Le groupe PLR/Vert'libéral a pris connaissance du rapport relatif à cette demande de crédit. La crise sanitaire que nous observons depuis début mars a bouleversé nos habitudes, nos modes de vie, nos certitudes nous amenant à penser autrement.

En nous proposant d'octroyer ce crédit aux acteurs locaux, le Conseil communal, tout en menant ses propres réflexions, a répondu à l'interpellation du groupe PLR/Vert'libéral du 5 avril 2020 « aussi vite que possible, mais aussi lentement que nécessaire » et les mesures proposées dans le rapport que nous avons tous lu vont dans le sens demandé et ciblent directement les plus fragiles. Par cette demande de crédit, nous reconnaissons l'importance des petits acteurs locaux dans la vie sociale d'une commune comme la nôtre qui a encore la chance de pouvoir se mouvoir dans un environnement familial : reconnaître l'importance de la vendeuse de bonbons, des vendeurs de gâteaux, des vendeurs de toute sorte de biens de consommation et de services. Sans oublier les associations qui font vivre et rayonner Milvignes !

Si certains acteurs locaux n'auront pas besoin de recourir à nos mesures pour leur survie, d'autres le devront et c'est en ce sens que notre groupe soutiendra à l'unanimité la demande de crédit muni de la clause d'urgence de CHF 500'000.-, car nous devons être conscients que certains entrepreneurs, certaines associations ne peuvent pas faire des réserves de liquidités.

Nous, PLR/Verts libéraux, n'y voyons donc aucune contradiction, car l'Etat a aussi son rôle à jouer en tant que filet social : de fait, d'agir justement lorsque le bon fonctionnement de la société est menacé et que les forces du marché ne sont pas en mesure de faire face à la crise que nous venons de vivre.

Ainsi, en votant ce crédit, nous, politiciens, donnons un signal fort aux habitants de notre commune à consommer plus local ce qui va aussi dans le sens des demandes sociales actuelles.

M. Pierre-Alain Dubois (La Grappe). Bravo ! Avec les comptes 2019 qui montrent une augmentation substantielle de la dette et un manque de liquidités, il fallait du courage au Conseil communal pour demander un tel montant pour aider les indépendants, les PME et les associations locales. Si l'on ne vient pas en aide maintenant à ceux qui sont le moteur de notre vie locale, quand le ferait-on ?

Certes, ce montant va prélever les finances communales qui verront très probablement des rentrées moins grandes que celles budgétées. Mais cela n'est pas insurmontable et d'autres obligations, telles que le PAL, vont nous coûter encore plus.

De plus, la clé et les critères de répartition des subventions garantissent que les bénéficiaires seront ceux qui en ont vraiment besoin et il n'est pas sûr que l'entier de crédit demandé soit utilisé.

Alors La Grappe est enthousiaste à l'égard de ce soutien à celles et ceux qui font vivre notre commune et votera la demande de crédit.

M. Philippe Bärffuss (PS/Les Verts). Le groupe PS/Les Verts salue l'initiative du Conseil communal et est conscient du besoin d'aider les indépendants, certaines sociétés commerciales et les associations de notre commune, ceci malgré les nombreuses aides fédérale ou cantonale déjà mises en place. Il adhère à cette idée, mais en espérant que cela bouchera les quelques trous du paquet de mesures déjà en place.

Nous trouvons aussi cohérent la manière dont le Conseil communal prévoit de distribuer cette aide à la suite d'un questionnaire. Et lui laisser la plus grande liberté nous paraît judicieux et opportun. Il n'en sera que plus agile.

Le groupe PS/Les Verts est bien sûr préoccupé par la situation actuelle, pour notre tissu économique bien sûr, mais aussi pour les personnes physiques, salariées, pour l'instant

peu touchées, quoiqu'un salaire de CHF 4'000.- amputé d'environ 20 % doit être difficilement gérable. Les personnes superposant plusieurs jobs, déclarés ou non, beaucoup de nos concitoyens se verront affectés durablement par cette crise. Le volet des bons ne répond pas à ce besoin, nous l'aurions voulu plus ciblé. Ils seront, en effet, distribués à beaucoup de ménages aisés.

Les moyens pour toucher un maximum de gens dans un réel besoin semblent difficiles à mettre en œuvre, que ce soit, par exemple, par un retour volontaire à une bourse communale qui redistribuerait, mais sur quels critères ? Les distribuer selon des barèmes fiscaux ou d'aide sociale, un casse-tête et cela enlèverait le sens premier de cette mesure, qui est de soutenir notre commerce local. Une fois, nous aurions souhaité que les bons soient directement édités sous forme de monnaie locale.

Il semblerait que le temps soit un peu court pour cela et les bons feront peut-être office de galop d'essai pour une future monnaie locale. Donc, pour être tout à fait à l'aise avec cette demande de crédit, le groupe PS/Les Verts souhaite amender l'arrêté pour un soutien aux associations d'entraide aux personnes vulnérables. Celles-ci ont agi depuis le début de cette crise et devront encore soutenir durablement une partie de la population fragilisée. Pour exemple, les associations comme Caritas ou le Centre social protestant, bien que n'ayant pas de siège ou d'antenne sur notre commune, doivent sans nul doute aider une frange de notre population communale. Elles font un travail indiscutablement nécessaire et méritent notre soutien. Là aussi, nous ferons confiance au Conseil communal pour le choix des associations à soutenir.

Je fais donc une proposition d'amendement à insérer à l'art. 4 : « Un montant de 10 % des aides octroyées sera versé à des associations d'entraide aux personnes vulnérables choisies par le Conseil communal ». L'article 4, devient article 5 et le montant est augmenté à CHF 550'000.-. Voilà. Il nous semblait important d'affirmer ces préoccupations du groupe PS/Les Verts et aussi de pas oublier une partie de la population, bien que ces associations doivent lui venir en aide. Le groupe PS/Les Verts soutiendra évidemment la demande de crédit.

Mme Edith Aubron Marullaz (Conseil communal). En réponse à l'amendement proposé par le groupe PS/Les Verts, le Conseil communal, dans sa séance, a étudié la demande, mais a pris une position défavorable. En effet, le projet de crédit qui vous est soumis se veut une démarche ciblée sur une catégorie d'acteurs exclusivement locaux et il nous semblait clair que la proposition sortait totalement de ce contexte.

M. Olivier Seiner (PLR /Vert'libéral) demande une interruption de séance de quelques minutes.

*** INTERRUPTION DE SEANCE ***

M. Philippe Bärffuss (PS/Les Verts). Pour le groupe PS/Les Verts, je voulais juste préciser qu'il s'agit bien de deux amendements distincts : l'un d'eux demande que 10 % de la somme des aides octroyées soient versées à des associations caritatives et l'autre laisse le choix de laisser ce montant à CHF à 500'000.- ou de l'augmenter à CHF 550'000.-.

M. Olivier Steiner (PLR /Vert'libéral). La position du groupe est la suivante. En fait, nous trouvons ces amendements un peu hors sujet par rapport à la thématique de cette demande, telle qu'elle est exprimée. Nous préférons laisser la liberté au Conseil communal de revenir avec un sujet en soi – qui est de donner aux associations caritatives au niveau plus général – et que nous puissions nous prononcer sur ce point-là. Mais c'est vrai qu'en Commission financière, nous avons demandé à cibler et à organiser les

différentes contributions sur les associations locales et les entités commerciales. Nous ne sommes pas favorables à ces amendements.

M. Pierre-Alain Dubois (La Grappe). L'année passée, nous avons refusé d'ajouter dans le budget une ligne qui demandait un versement à une association caritative justement parce que cela ne touchait pas notre population. Il est vrai aussi qu'il y a beaucoup de gens – je ne sais pas combien et il y en a certainement à la commune – qui sont dans une situation très précaire. Ceux-ci sont certainement allés dans d'autres villages, à Neuchâtel, ramasser ce qui était distribué par les associations et qui était payé par d'autres villes. Ce serait donc un peu un juste retour. Il ne faudrait pas que ce soit une situation qui perdure, une ligne qui soit rajoutée au budget, mais à situation exceptionnelle, réponse exceptionnelle. La Grappe est d'accord avec les deux amendements.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). Je préférerais rebondir sur la proposition du PLR de laisser au Conseil communal la liberté de faire quelque chose et j'aimerais bien entendre la position du Conseil communal par rapport à cela. Est-ce qu'il pourrait s'engager dans cette voie-là ou pas ?

M. Yanick Bussy (Conseil communal). Le Conseil communal n'a pas débattu de cette question en son sein. Les propositions telles qu'elles avaient été formulées précédemment lors des budgets provenaient de votre autorité. Le Conseil communal ne s'est jamais positionné sur ces objets-là. Si d'aventure, il devait le faire pour l'avenir, il s'en saisirait à l'occasion d'une de ses séances et pourrait ensuite vous communiquer une détermination. Toutefois, il est évident qu'il est trop tôt pour le Conseil communal de prendre une détermination sur cette question.

M. Philippe Bärffuss (PS/Les Verts). J'entends bien le PLR qui nous dit que c'est hors sujet. Mais les associations caritatives, telles que Caritas ou le Centre Social Protestant, sollicitées lors de cette crise du Covid-19, ne me paraissent absolument pas être hors sujet Covid-19.

Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le président, **M. Michel Vermot**, rappelle que le vote de la clause d'urgence se tient à la majorité des deux tiers et que cette clause permet de prendre un arrêté sans qu'il soit soumis au délai référendaire.

Soumise au vote, la clause d'urgence est acceptée par 34 oui et 1 abstention.

Avant de passer au vote des amendements, ceux-ci sont rappelés :

M. Philippe Bärffuss (PS/Les Verts). Insertion après l'article 3 d'un article 4 : « Un montant de 10 % des aides octroyées sera versé à des associations d'entraides aux personnes vulnérables choisies par le Conseil communal ».

M. Christian Steiner (PLR/Vert'libéral). Est-ce que les 10 % se calculent sur le montant qui sera effectivement versé ou est-ce qu'il s'agit de 10 % des CHF 550'000.- que nous octroyons aujourd'hui ? Il est en effet possible que la Commune ne versera finalement que CHF 350'000.-. Donc, est-ce que les 10 % seront calculé sur les CHF 350'000.- ? Il faut que l'arrêté soit vraiment bien stipulé : soit ce sont CHF 50'000.-, parce que c'est ce que vous souhaitez, soit ce sont 10%, ce qui représente CHF 55'000.- tenant compte du budget voté.

M. Philippe Bärffuss (PS/Les Verts). On remplace « octroyer » par « verser ».

M. Christian Steiner (PLR/Vert'libéral). Cela ne change rien, soit c'est sur le crédit voté.

M. Philippe Bärffuss (PS/Les Verts). Les 10 % sont calculés sur les aides octroyées ou versées et on a ensuite la possibilité, au deuxième amendement, de laisser en l'état les CHF 500'000.- ou de les augmenter à CHF 550'000.-.

M. Christian Steiner (PLR/Vert'libéral). C'est-à-dire que si la Commune verse CHF 360'000.-, il s'agit de CHF 36'000.-.

M. Philippe Bärffuss (PS/Les Verts). C'est cela, c'est l'idée.

M. Michel Vermot (président). Il y a deux propositions d'amendements : le premier amendement, c'est que les 10 % de ce qui sera versé dans le cadre de cet arrêté soient versés à des associations caritatives choisies par le Conseil communal. Le deuxième amendement consiste à augmenter le montant de ce crédit, qui passerait ainsi de CHF 500'000.- à CHF 550'000.-.

M. Hugues Scheurer (PLR/Vert'libéral). Pour pouvoir me déterminer : est-ce que l'Eglise protestante et l'Eglise catholique de Milvignes, qui sont particulièrement sollicitées par les personnes, seraient susceptibles de faire partie de ces associations-là ? Le Conseil communal en prendra la décision.

*** INTERRUPTION DE SEANCE ***

M. Michel Vermot (président) informe qu'il y a un 3^e amendement, lequel est davantage une petite précision.

L'amendement suivant est soumis au vote (nouvel article 4) : « Un montant de 10 % des aides octroyées sera versé à des associations d'entraide aux personnes vulnérables choisies par le Conseil communal ».

L'amendement est accepté à l'unanimité.

Soumis au vote, l'amendement augmentant à CHF 550'000.- le montant total du crédit octroyé (devient l'article 5) est accepté par 24 pour, 7 contre et 4 abstentions.

M. Daniel Sigg propose un 3^e amendement :

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). A l'article 1^{er}, 2^e alinéa, la 2^e phrase dit que le Conseil communal fixe la valeur du bon d'achat. Il n'y a aucun montant indiqué dans l'arrêté, alors que, dans le rapport, la somme de CHF 10.- est mentionnée. Je propose de mettre entre parenthèses « minimum CHF 10.- », pour que les choses soient claires dans l'arrêté et qu'il corresponde au rapport.

M. Michel Vermot (président). Donc, l'article 1^{er}, alinéa 2 deviendrait : « Les aides et indemnités financières sont accordées dans les limites du présent crédit budgétaire. Le Conseil communal fixe la valeur du bon d'achat (**min. CHF 10.-**) et détermine (...) ».

M. Daniel Bena (La Grappe). Pourquoi « minimum CHF 10.- » et pas « CHF 10.- par personne » ?

Mme Edith Aubron Marullaz (Conseil communal). En fait, dans aucune des mesures les montants n'ont été indiqués. Nous avons considéré que c'était de la compétence du Conseil communal de répartir l'enveloppe et nous vous recommandons de valider les mesures telles qu'elles ont été présentées, sans montant, même si nous avons donné une indication dans le rapport.

Soumis au vote, l'amendement à l'article 1^{er}, al. 2, « Le Conseil communal fixe la valeur du bon d'achat (min. CHF 10.-) (...) » est refusé par 28 contre, 5 pour et 2 abstentions.

Mme Claude Grimm (PS/Les Verts). Est-ce que les intentions du Conseil communal sont bien celles qui sont notées dans le rapport ? Il faut peut-être juste préciser cela. Est-ce que le montant est susceptible de beaucoup changer ou non ? Là est toute la question.

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). Il me paraît évident que si nous présentons un rapport avec des intentions, c'est que nous y avons bien réfléchi et que nous les avons considérées avec sérieux. Et oui, bien sûr, ce sont nos intentions.

Soumis au vote, l'arrêté amendé est accepté à l'unanimité.

9. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 791'000.- TTC pour l'élaboration du nouveau Plan d'Aménagement Local (PAL)

M. Philippe DuPasquier (Conseil communal). Le projet de PAL représente véritablement une occasion unique pour la Commune de Milvignes de valoriser ses qualités et ses atouts, d'anticiper ses besoins et de se doter de conditions cadres propices à son développement futur.

A la lecture du rapport, vous avez saisi son importance et je vais maintenant préciser certains points et répondre aux questions posées lors des séances des groupes.

Pour donner un aspect temporel au projet et définir le stade auquel nous nous trouvons, je vous invite à prendre le schéma à la page 4 du rapport.

- Echanges novembre 2018
- Pré-étude soumise en février 2020

J'aimerais préciser que, au milieu de la colonne, il est écrit « mandat attribué à un bureau spécialisé ». Cette mention figure au mauvais endroit : elle doit se trouver entre la partie bleue et la partie orange du schéma, après la validation de pré-étude. Dans le cadre d'une séance récente au Service de l'aménagement du territoire, nous avons reçu la bonne nouvelle que nous allions recevoir, d'ici l'été, la validation de la pré-étude. C'est donc la troisième colonne que vous voyez.

Après cette validation, nous pourrons faire l'appel d'offres pour le bureau spécialisé qui nous accompagnera dans la révision du plan d'aménagement local.

Par rapport au calendrier été indiqué au bas du schéma, il faudra peut-être compter sur un petit peu de souplesse et de flexibilité, parce que les 2-3 mois de crise COVID vont peut-être un peu décaler certaines étapes. Mais, en principe, ce qui est visé, c'est de terminer en février 2024, comme c'est inscrit tout à droite.

Conduite du projet, intervenants, organisation :

Comme tout projet et, *a fortiori* pour un projet d'une telle signification pour la commune, le projet du PAL est celui du Conseil communal in corpore,

Il est mené par le chef de dicastère, avec l'appui du chef du STC et de la collaboratrice active dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire de la commune.

Le bureau spécialisé, qui sera retenu au terme de l'appel d'offres, mènera les travaux de révision du PAL. Il intégrera les résultats des études sectorielles, qui seront conduites par des consultants spécialisés dans leurs domaines.

La coordination, le suivi du projet seront assumés par le chef du STC. Ces aspects seront discutés, affinés et mis en place avec le bureau retenu pour mener la révision du PAL.

Commission temporaire du PAL :

La Commission temporaire du PAL va continuer son rôle consultatif dans le cadre de l'élaboration du PAL, c'est son rôle premier. J'aimerais souligner l'importance de ce rôle en regard de l'importance du projet pour la commune.

Une partie des membres s'est intéressée à l'opportunité de préparer un projet. Le projet a été retenu et les membres de ce groupe doivent être une fois encore félicités pour ce succès et tout le travail qui a été accompli l'été passé. Dès le départ, la commune a clairement expliqué qu'elle n'avait pas les ressources internes pour soutenir une telle initiative, aussi intéressante soit-elle.

La commission a participé à un premier atelier le 12 mars dernier et nous nous retrouverons en séance le 25 juin prochain, pour faire un point de situation et définir les prochaines étapes.

Comme vous le comprendrez, la commission travaillera sur 2 plans :

- Un plan général, le suivi du projet du PAL dans son ensemble.
- Une étude sectorielle consacrée à la mobilité douce, le PM – Projet .

La Commission du PAL a reçu le rapport du PAL en vue de la séance du 12 mars. J'ai commenté le rapport dans ses grandes lignes et répondu aux questions. J'ai eu, lors de cette séance, l'impression que certains membres ne s'y étaient pas suffisamment préparés. Ils n'avaient pas lu complètement le rapport et, vu l'importance du sujet, je me permets de faire cette remarque.

Si une commission est en effet consultée, c'est pour apporter un regard critique, des commentaires, un retour sur ce qui est proposé.

J'aimerais maintenant répondre à quelques questions sur les sujets particuliers :

Marchés publics :

Les mandats à attribuer dans les cadres des études sectorielles sont des marchés de gré à gré. Pour le projet, il faut considérer uniquement les 2 lignes présentées : Ecoparc, qui collaborera avec d'autres mandataires pour certaines étapes du projet, et 1 ligne pour les mandataires externes. Il faut voir, dans ces deux descriptions, des globalités et des pluralités. En effet, aussi bien dans le cadre du mandat d'Ecoparc qu'avec les mandataires externes, la commune fera le choix de s'adresser à des consultants spécialisés pour mener ces études.

Les CHF 150'000.- seront répartis en fonction de missions particulières, tout comme les CHF 60'000.- figurant à la ligne en dessous, dans le cadre des différentes phases du PM. Ces mandats seront attribués en fonction des différentes phases du projet . Il y a 2 phases principales : la première est un état des lieux, une analyse que nous avons commencée lors du dernier atelier, et qui sera suivi d'un plan d'action.

Information et participation de la population :

Une présentation publique du projet est prévue au 1^{er} semestre 2022. Une permanence à la commune sera mise en place avant la mise à l'enquête. Ensuite, la mise à l'enquête publique aura lieu à fin 2023.

Dans le cadre de la Commission du PAL – donc au niveau global de ce projet – aucune démarche participative n'est considérée, c'est une présentation publique qui aura lieu. Nous écouterons les commentaires, mais ce n'est pas, à proprement parler, une démarche participative.

Le calcul des CHF 90'000.- pour la charge de travail :

- Plusieurs employés de la commune vont collaborer, principalement le chef STC et la collaboratrice en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. L'augmentation du temps de travail de celle-ci ne représente donc qu'une partie de ce montant.
- Il s'agit d'une estimation du temps investi par le chef STC et pour le 10 % d'augmentation temporaire du temps de travail de la collaboratrice consacré au PAL.

Pérenniser l'aérodrome de Colombier :

- Rappel que la Commune de Milvignes est actionnaire et que je la représente au Conseil d'administration. Détails dans les comptes à la page 27, « Tableau des participations ».
- Rôle économique du site et places de travail qualifiées en lien avec l'aviation : formation, maintenance, services.
- Frontière communale sur le chemin entre les hangars de l'aérodrome et le manège, les 100 m du bout de la piste du côté est sont sur le territoire de Milvignes.

Ceci permet le lien avec une autre question : les fusions de communes et les collaborations intercommunales dans la gestion de l'aménagement du territoire. Comme indiqué dans le rapport – au point 2.2.5. en page 8 – le Canton a demandé un plan traitant de plusieurs thèmes sur un plan régional.

Les collaborations intercommunales sont un chapitre dans la révision du PAL. Partie A, dernière section : CHF 10'000.- y seront consacrés.

La Commission d'aménagement du territoire de la Comul, dont Milvignes fait partie, s'est donc réunie entre juin 2018 et septembre 2019 pour traiter de 6 sujets lors d'ateliers (logement, environnement, économie, tourisme, etc.). La synthèse de ces ateliers est en ligne (lien dans le rapport) et présente ainsi les réflexions communes. 2 réunions entre les mandataires des communes sont, d'autre part, prévues pour s'assurer de la bonne intégration de ces thèmes dans les différents PAL. Cohérence, intégration et harmonie sont ainsi garanties.

Quelques précisions encore :

Au bas de la page 5, coquille dans la date : remise au SAT en février 2020.

D'autres dates font référence à la date de la séance du Conseil général prévue le 2 avril dernier et annulée en raison de la crise. Il faut bien entendu comprendre le 11 juin 2020 à la place, le rapport n'ayant pas été modifié suite au report de la date du Conseil général. Par exemple, comme relevé par les groupes : Tableau page 12, date du crédit = 11.06.2020.

J'en arrive au projet d'arrêté et vous prie de prendre note des corrections suivantes :

Amendement de l'arrêté :

Article premier : remplacer « un crédit d'étude » par « un crédit ». Le titre a été changé, mais la modification de l'article a été oubliée.

Nouvel article 2 :

« Le Conseil communal est autorisé à procéder à l'augmentation de 0,1 poste plein temps au sein de l'administration communale pour la durée du projet ».

M. Stéphane Bondallaz (Commission financière). La Commission financière a constaté qu'un solde de crédit voté en 2015 a permis de financer la pré-étude. Il n'y a donc pas eu de dépenses non autorisées avant même que le crédit examiné ne soit voté. La commission a également constaté que des subventions de l'ordre de CHF 170'000.- seront portées en déduction du crédit de CHF 791'000.-. La Commission s'est prononcée à l'unanimité pour ce crédit.

Mme Claude Grimm (PS/Les Verts). Est-ce que la Commission du PAL ne se prononce pas ? Je m'en étonne.

M. Philippe DuPasquier (Conseil communal). Nous avons eu un agenda très serré et lors de la séance où nous avons discuté du projet – qui était très intense en discussions – c'est probablement un point qui a échappé à la vigilance de tout le monde. La commission n'a donc pas désigné de rapporteur lors de cette séance.

Mme Claude Grimm (PS/Les Verts). Est-ce qu'elle s'est prononcée formellement sur cet objet ou non ? Je trouve important que nous sachions si la commission s'est prononcée, et, si oui, quelle est sa position. Je ne comprends pas très bien. Excusez-moi d'insister.

M. Philippe DuPasquier (Conseil communal). Je ne pense pas que l'on peut considérer qu'il s'agit formellement d'une prise de position, parce que nous avons eu un dialogue sur le sujet, quelques questions/réponses. Si je reprends le procès-verbal de la séance, il n'y figure rien, mais ce que l'on peut dire, c'est que, dans la discussion, il y a pas eu de questions ou de commentaires négatifs, ni d'oppositions marquées.

M. Pierre-Alain Dubois (La Grappe). En 2015, plus d'une centaine de citoyens ont été réunis pour définir les grandes lignes de ce à quoi devraient ressembler nos villages dans le futur. Un formidable enthousiasme était présent. Une forte tendance s'est dégagée pour des infrastructures permettant plus de convivialité et d'échanges, telles que la création de petites places, avec une qualité de vie au moins aussi bonne, grâce à une mobilité douce favorisée et un environnement verdoyant.

En 2019, la Commission PAL a été constituée. Ses membres ont montré un formidable enthousiasme pour proposer un changement de cap tourné vers la mobilité douce, le climat les échanges.

En 2018 et 2019, il y a eu des ateliers intercommunaux pour coordonner les PAL. De la lecture des procès-verbaux, il ressort, là aussi, un enthousiasme certain pour mettre en place des structures favorisant l'environnement, le climat, les économies d'énergie, la mobilité douce.

En résumé, depuis 5 ans un vrai changement de cap est souhaité par les personnes qui participent à dessiner le futur de nos enfants et petits-enfants.

Et dans le rapport qui nous est soumis, que trouve-t-on ? Une liste longue comme le bras de contraintes préparées par d'autres. Il semble urgent d'attendre de savoir ce que les autres vont décider pour établir une montagne de documentation qui aidera – peut-être – les futures autorités à gérer leur présent. C'est navrant.

Où est passée cette volonté de changement, d'orienter notre développement vers les attentes de la population, que sont le climat, l'environnement, la convivialité, des transports plus respectueux des personnes, de notre air, d'une société à 2000 W ? Oui, il y a un projet de nouveaux axes cyclables développé par la commission PAL. C'est la seule proposition visionnaire.

L'inventaire des murs, bosquets et haies... Cela ressemble beaucoup au plus petit dénominateur commun, cela ne coûtera presque rien et ne fera de tort à personne. Certes, les garder va contribuer au bien-être, mais sans générer le changement attendu.

Le plan directeur des chemins piétonniers ? Allez, hop ! on le met dans le panier du PAL. C'était de toute façon prévu pour répondre à la motion de La Grappe. Et puis ça fait bien.

Concernant le toilettage des plans d'alignement, là, franchement, on se moque de nous ! C'est de toute façon nécessaire, avec ou sans le PAL et cela ne contribue en rien au contexte futur attendu par la population.

Bref, ce que le rapport nous dit, entre les lignes, c'est : on va faire ce que la loi et le législatif nous imposent, point barre. C'est extrêmement décevant, pour ne pas dire plus.

Personnellement, j'ai très peur que le résultat dans 20 ans soit que nos villages soient devenus une banlieue-dortoir de Neuchâtel. Parce que nous avons manqué le train du changement. Mais je suis un indéfectible optimiste. Il n'est pas trop tard.

Il est grand temps de mettre à profit cette formidable force dont nous disposons dans ce projet. Je veux parler de la Commission PAL. Des gens motivés, enthousiastes, sans clivages politiques. Ils ne demandent qu'à être mis davantage à contribution. Faisons leur confiance pour proposer des projets concrets et visionnaires qui imprimeront à notre commune le virage que la population attend. La Grappe compte sur vous pour impliquer fortement la Commission PAL dans la définition de notre futur et – Mesdames et Messieurs les membres de cette commission – pour imposer votre volonté de changement.

En conclusion, La Grappe est bien consciente que la définition du PAL va demander de l'argent. Nous allons donc accepter le crédit, sans enthousiasme.

M. Vincent Lapray (PLR/Vert'libéral). Le montant est important, mais l'enjeu l'est encore plus pour notre commune, pour son rayonnement et pour la qualité de vie de ses habitants.

De plus, un subventionnement de CHF 170'000.- est déjà garanti. Pour rappel, la part fédérale de ce subventionnement est le fruit du travail d'un groupe de 5 membres de la commission PAL, notamment pour l'élaboration et la présentation d'un projet sous la conduite de notre collègue PLR Chien-Yu Chen. Le groupe PLR/Verts libéraux remercie chaleureusement les participants à ce projet pour leur investissement considérable et accepte la demande de crédit à l'unanimité moins une abstention.

Mme Claude Grimm (PS/Les Verts). En préambule, le groupe PS/Les Verts tient à relever qu'il ne comprend pas pourquoi la Commission du PAL ne s'est pas formellement prononcée sur ce rapport. Comment est-il possible que le Conseil communal présente au Conseil général un crédit d'engagement d'un tel montant sans que la commission ad hoc ait réellement donné son avis, surtout lorsque l'on connaît les enjeux liés à cet objet et les montants nécessaires à sa réalisation.

Par ailleurs, nous regrettons un certain manque de professionnalisme jusqu'à récemment dans la gestion du dossier au niveau politique. Non seulement le dossier a traîné en longueur, mais, au final, le rapport ne présente qu'une petite portion des idées émises et discutées au sein de la commission, ce qui est regrettable. Nous espérons que ces idées et propositions pourront être reprises et intégrées par la suite.

Toutefois, d'une manière générale, nous constatons que l'ensemble des enjeux clefs liés à la mobilité, à l'urbanisation et à l'environnement, notamment, ont été identifiés dans le cadre du rapport. Quant au montant total de l'étude, il est cohérent avec les demandes déjà effectuées dans d'autres communes.

Pour ce qui est de l'organisation de projet prévue (conduite politique, accompagnement technique, consultation, etc.), le groupe PS/Les Verts considère qu'elle n'est pas suffisamment documentée, compte tenu des montants d'étude en jeu.

Nous demandons donc des précisions sur l'organisation de projet envisagée et plus particulièrement :

1. La conduite politique du projet sera-t-elle prise en charge uniquement par le conseiller communal en charge du dicastère, une délégation du Conseil communal ou l'ensemble du Conseil communal ? Compte tenu des montants engagés, des enjeux structurants de la démarche et de la complexité des thématiques, une conduite politique assurée par une délégation du Conseil communal semble être un minimum.

2. L'accompagnement technique du projet : le rapport indique que le STC (Service technique et des constructions) sera en charge du pilotage technique du projet du PAL. Bien qu'il dispose d'un appui des services cantonaux, la présence d'experts externes devrait être envisagée en raison de la complexité du dossier.
3. La consultation de la population est prévue à l'aide de 3 vecteurs : exposition, présentation publique et permanence à l'administration. Le chapitre ne précise toutefois pas à quelle phase d'avancement la population sera intégrée, même si le chapitre 3 fait apparaître la notion de démarche participative dans le tableau A « Révision du PAL ». Vu l'absence de précision sur cette question au chapitre 2.2.6, il y a un risque que la participation de la population se résume à une information. Il est donc nécessaire que cette thématique soit mieux renseignée. Comme le PAL façonnera le développement du territoire de Milvignes pour les 15-20 années à venir, il est indispensable que la population y soit fortement associée et qu'elle puisse se l'approprier; cette volonté est par ailleurs exprimée dans le projet.

Coordination des études sectorielles :

Nous constatons que le PAL est organisé en deux volets distincts : le PAL pour lui-même, ainsi que de nombreuses études sectorielles. Ces dernières couvrent des thématiques très différentes nécessitant un grand nombre de compétences métiers. La coordination entre ces études, la manière dont elles vont interagir et la manière dont elles vont alimenter le PAL ne sont pas renseignées. La question qui se pose est : dans quelle mesure le STC sera en mesure d'assurer seul ces tâches de coordination complexes et si un appui externe – par exemple pour le suivi administratif et financier – ne serait pas nécessaire pour permettre au STC de consacrer l'essentiel de ses disponibilités à la bonne coordination des études et à la mise en place ?

En conclusion, au vu de l'importance stratégique pour la Commune de Milvignes de disposer d'un nouveau PAL, le groupe PS/Les Verts entrera en matière pour accorder les crédits nécessaires aux études du PAL, sous réserve de renseignements satisfaisants sur l'organisation de projet et la coordination des études, la mise en place d'une véritable démarche participative pour le PAL (pas uniquement pour le projet) et des informations satisfaisantes sur les ressources nécessaires à engager au STC pour la conduite technique du projet.

M. Philippe DuPasquier (Conseil communal). Nous prenons acte.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). A titre personnel, je suis assez surpris que – vu les questions qui ont été posées par différents groupes – il n'y ait aucun commentaire de la part du Conseil communal. Une demande d'informations supplémentaires est clairement exposée dans nos interventions. Si le Conseil communal considère que ce qu'il a répondu au début était les seules réponses à donner, d'accord, mais je trouve ça un peu léger.

M. Philippe DuPasquier (Conseil communal). Je prends note des commentaires qui ont été adressés et nous allons en tenir compte.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). J'aimerais bien entendre ça.

M. Philippe DuPasquier (Conseil communal). Je n'ai pas d'éléments nouveaux à ajouter. Il y a des choses qui demandaient à être développées. J'entends bien votre message et je vais en tenir compte dans le suivi de ce dossier, mais je ne peux rien ajouter maintenant, parce que je ne vais pas élaborer des réponses qui nécessitent de se plonger plus en avant dans un dossier. Le message est reçu.

M. Pierre-Alain Dubois (La Grappe) demande 2 minutes d'interruption de séance.

*** INTERRUPTION DE SEANCE ***

Mme Claude Grimm (PS/Les Verts). Le groupe PS/Les Verts a une proposition. On sent que ce dossier n'est pas prêt. Il n'est pas mûr. La Commission ne s'est pas réellement prononcée et il y a un certain nombre de questions auxquelles il n'a pas été répondu. Nous proposons de le repousser à la prochaine séance du Conseil général le 10 septembre.

M. Olivier Steiner (PLR/Vert'libéral). Juste une question par rapport à cette proposition : quel est l'impact du renvoi de 3 mois sur le financement du projet. J'aimerais obtenir une réponse par rapport à cela.

M. Philippe DuPasquier (Conseil communal). Je ne sais pas.

*** INTERRUPTION DE SEANCE ***

M. Philippe DuPasquier (Conseil communal). Le Conseil communal prend acte des remarques importantes qui ont été faites ce soir. Nous vous avons clairement entendus, nous allons travailler à l'amélioration de l'organisation de ce projet et solliciter davantage la Commission PAL.

Il y a vraiment des risques à refuser ce projet ce soir. Le premier, c'est que nous n'aurons pas trois mois perdus à cause du COVID, nous aurons 6 mois de perdus, car, pendant cet été, nous allons faire l'appel d'offres. Nous allons donc perdre ce temps. Si nous faisons l'appel d'offres en septembre, nous n'aurons un mandataire qu'en décembre.

Le risque c'est que nous ayons du retard par rapport à nos voisins, qui sont déjà dans une étape plus avancée de ce projet sur le Littoral. Et comme nous devons coordonner l'avancée de nos travaux avec eux, nous aurons un décalage et encore un problème.

Et puis, un troisième risque, qui est important, c'est la qualité du mandataire avec lequel nous pouvons travailler. En effet, si nous avons du retard et que les autres communes ont déjà engagé leurs mandataires, nous devons faire avec ceux qui vont rester. Le Conseil communal vous invite donc à accepter le projet qui vous est soumis ce soir.

Mme Claude Grimm (PS/Les Verts). Une question a été posée par le PLR par rapport au projet. Je pense que ce serait aussi important que nous sachions s'il y a des conséquences ou pas sur le projet. Vous n'avez pas répondu à cette question et elle est importante.

M. Philippe DuPasquier (Conseil communal). Je n'ai pas pu préparer de réponse, parce qu'il y a tout un calendrier qui est fixé pour le projet.

M. Olivier Steiner (PLR/Vert'libéral). Les informations que j'avais reçues oralement, c'est qu'il est nécessaire que l'approbation du projet par le Conseil Général soit effective à fin juin pour que le financement soit assuré. Le financement de la Confédération tombera au-delà de fin juin, ce qui n'est clairement pas souhaitable.

Je pense que nous sommes tous en phase s'agissant de l'importance de ce sujet du PAL. Nous étions aussi tous en phase avec le fait que, au niveau organisationnel, pour la conduite du projet, il y avait du travail à faire. Eh bien, voilà, cela fait deux mois que M. DuPasquier est au Conseil communal et je pense qu'il s'agit là d'un bon sujet qu'il doit régler. Mais je vous appelle à approuver ce projet pour que nous puissions avancer.

Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée par 30 pour, 1 contre et 4 abstentions.

Soumis au vote, l'amendement proposé par le Conseil communal, article 2, « Le Conseil communal est autorisé à procéder à l'augmentation de 0,1 poste plein temps au sein de l'administration communale pour la durée du projet », est accepté à l'unanimité.

Soumis au vote l'arrêté amendé est accepté par 32 pour et 3 abstentions.

10. Rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 75'000.- pour le remplacement de poubelles publiques

M. Yanick Bussy (Conseil communal). Le Conseil communal soumet à votre Autorité une demande de crédit qui peut sembler familière. En effet, précédemment, le Conseil communal avait proposé un plan de remplacement de l'ensemble des poubelles publiques de notre territoire sur 4 ans. Celui-ci avait été jugé trop ambitieux et trop coûteux.

Le Conseil communal a donc revu ses ambitions et s'est cantonné ici au strict nécessaire pour répondre à deux impératifs : d'abord, le renouvellement d'une partie du parc des poubelles publiques – qui arrive en fin de vie – ensuite la lutte contre la migration des déchets ménagers et l'éparpillement des ordures, par la faune, dans la nature. Ce strict minimum représente tout de même un coût pour la Commune et le Conseil communal en est conscient.

Toutefois, à celles et ceux qui penseraient que notre Collège s'est contenté de saucissonner sa précédente demande, nous sommes en mesure de vous rappeler que rien – et pas même les poubelles publiques – n'est éternel. Ces dernières sont soumises aux impératifs du temps qui passe et un remplacement régulier est nécessaire. Mais dans ce remplacement, le Conseil communal propose d'introduire progressivement la lutte contre la migration des déchets et l'éparpillement de ces derniers dans la nature. C'est une tâche de notre collectivité publique.

Enfin, et nous terminerons par-là, il convient de relever qu'un autre problème existe dans le domaine des déchets : c'est le littering. Ce problème ne saurait être entièrement résolu par la pose de nouvelles poubelles ou leur assainissement avec des limitations d'introduction. C'est un problème complexe, avec de multiples causes, que le Conseil communal souhaite combattre avec les outils appropriés, et des poubelles publiques adaptées font partie de cet arsenal. Pour toutes ces raisons, le Conseil communal vous invite à accepter la demande de crédit telle que présentée.

M. François Burgat (Commission financière). La Commission financière préavise favorablement la demande de crédit par 8 voix et 1 abstention.

M. Christian Steiner (Commission technique). La Commission technique s'est penchée sur la demande d'acquisition des poubelles requin et a accepté à l'unanimité le crédit qui nous est proposé ce soir. Effectivement, elle avait aussi le souci du saucissonnage par rapport à cette demande de crédit et elle s'est posé la question de la nécessité de mettre des poubelles de cette valeur, à savoir est-ce qu'il n'en existe pas de moindre coût.

M. Daniel Etter (PLR/Vert'libéral). Nous avons pris connaissance du rapport concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 75'000.- pour le remplacement des poubelles publiques.

Lors de notre soirée de préparation du Conseil général, nous avons passé en revue le rapport relatif à cette demande de crédit. Certains n'y étaient pas très favorables, car ils trouvaient que c'était une manière de saucissonner une demande de crédit qui avait été refusée il y a un moment. Pour d'autres, l'image de la commune est importante et, pour ce qui est des incivilités de nos concitoyens, il n'est pas sûr que ceux-ci parviennent à mettre leurs petits cornets entre les dents de la poubelle requin. En ce qui concerne le monde animal, il n'en sortira plus rien, car le requin y veillera.

C'est pourquoi le groupe PLR/Vert'libéral est, dans sa grande majorité, favorable à la demande de crédit d'engagement de CHF 75'000.- pour le remplacement des poubelles publiques.

M. Bertrand Cottier (La Grappe). La Grappe n'a aucune dent contre les poubelles requin. Elles « aileront » très bien ces poubelles requins et La Grappe votera le crédit proposé à l'unanimité.

Nous regrettons toutefois que nous devons installer des poubelles aux arrêts de bus, notamment par le fait que TransN a retiré ses propres poubelles dans les bus et les trams.

M. François Gubler (PS/Les Verts). Le groupe PS/Les verts a examiné le rapport du Conseil communal. Le groupe a rapidement été d'accord d'entrer en matière sur ce dossier et d'accepter ce crédit d'engagement.

Il est évident qu'un réseau performant de poubelles publiques fait partie de la lutte contre le littering que nous connaissons que trop actuellement. Par ailleurs, le groupe PS/Les Verts suggère au Conseil communal d'apposer sur toutes les poubelles une affichette rappelant le tri sélectif des déchets.

Soumise au vote l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité

Soumis au vote, l'arrêté est accepté par 32 pour, 2 contre et 1 abstention.

11. Rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 90'000.- TTC pour la réalisation et la pose de columbarium dans les cimetières d'Auvernier, de Colombier et de Bôle

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). Je tiens à apporter une petite précision : initialement, cette demande de crédit avait été prévue sur 3 ans, afin de respecter les montants des crédits soumis au frein à l'endettement. Toutefois, en raison de l'année très particulière que nous vivons, et sur le conseil de la Commission financière, nous réaliserons vraisemblablement les installations des columbariums cette année encore dans les trois cimetières.

Une petite phrase ajoutée tout au bas de la première page – mais qui vous a peut-être échappé – signalait que cet investissement pourrait toutefois se faire sur une période plus courte. C'est ce que nous allons essayer de faire.

M. Christian Steiner (Commission technique). La Commission technique a été consultée lors de deux séances et a approuvé à l'unanimité le rapport concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 90'000.- pour la réalisation et la pose de columbariums dans les cimetières d'Auvernier, Colombier et Bôle. La commission est satisfaite du maintien des visuels actuels, de même que de permettre aux habitants de Bôle de réserver une niche afin d'y reposer en paix.

M. André Wuerth (Commission financière). La Commission financière approuve à l'unanimité le rapport et n'ajoute rien de plus.

M. Philippe Donner (PLR/Vert'libéral). Notre groupe a pris connaissance du rapport établi par le Conseil communal. Après quelques explications complémentaires fournies par la cheffe du dicastère – notamment sur les phases de réalisation – nous avons été convaincus du bienfondé de cette demande de crédit de CHF 90'000.- pour l'extension et la réalisation de columbariums dans les trois cimetières de notre commune.

Héritage de la Rome Antique, le columbarium est un lieu où sont déposées, dans des niches, les urnes cinéraires contenant les cendres de défunt après crémation. Augmenter la capacité d'accueil et offrir une ultime « demeure terrestre » dans nos trois cimetières

paraît donc absolument pertinent et bienvenu. Ainsi, le groupe PLR/Vert'libéral acceptera, à l'unanimité, cette demande de crédit.

Mme Marianne Guillaume-Gentil (PS/Les Verts). Le groupe PS/Les Verts est sensible à la manière dont nous devons offrir aux défunts et à leurs familles un lieu de sérénité où reposer en paix. Nous accepterons ce crédit en espérant que les monuments choisis s'intégreront harmonieusement avec ceux déjà construits.

En visitant nos trois cimetières, nous avons rencontré, hier après-midi, 8 requérants d'asile du centre fédéral de Perreux qui sarclaient avec leur grattoir les allées en gravier du site de Colombier. En parlant avec certains d'entre eux, nous avons pu les remercier du travail bénévole qu'ils accomplissent pour notre commune.

M. Daniel Bena (La Grappe). Le groupement de La Grappe a analysé, lors de sa séance du 3 juin, le rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 90'000.- pour la réalisation et la pose de columbariums dans les cimetières d'Auvernier, de Colombier et de Bôle. Les besoins en matière de columbariums ont été reconnus de manière unanime par l'ensemble des membres de La Grappe.

En acceptant cette demande de crédit, les défunts du village de Bôle auront ainsi la possibilité de reposer en paix dans un columbarium dans leur village. Les membres de La Grappe soutiendront à l'unanimité cette demande de crédit.

Soumis au vote, l'entrée en matière et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.

12. Rapport relatif à une demande de crédit d'engagement pour l'acquisition d'un porte-outils pour un montant de CHF 240'000.- TTC

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). Cette demande de crédit s'inscrit dans le prolongement des demandes précédentes. En effet, je vous rappelle que, il y a quelques années, nous avons fait une étude du parc de nos véhicules et avons élaboré une planification sur plusieurs années pour le remplacement de ceux-ci.

M. Robert Gygi (Commission technique). Nous avons étudié ce projet avec attention. L'ancien porte-outils a de l'âge et a connu beaucoup de problèmes, cela depuis le début, ce qui ne va surtout pas en s'améliorant. De plus, il n'y a plus de pièces de rechange et ce sont les mécaniciens de la région qui le bricolent tant bien que mal.

La somme demandée est certes élevée, mais ce sont les prix pour ce genre de véhicule. Les accessoires de l'ancien devront être compatibles avec le nouveau. La Commission technique a accepté ce rapport à l'unanimité.

Mme Roxane Kurowiak (Commission financière). Une planification de nos investissements dans ce domaine a été établie sur le long terme. Nous poursuivons donc le remplacement des véhicules nous permettant ainsi de diminuer les frais d'entretien des véhicules trop anciens. De plus, celui dont il est question aujourd'hui est le seul à posséder une grue. Il est donc indispensable aux employés communaux. C'est pourquoi la Commission financière a accepté à l'unanimité ce crédit.

M. Jean-François Künzi (PS/Les Verts). Le groupe PS/Les Verts a examiné, très attentivement, le rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement pour l'acquisition d'un porte-outils pour un montant de CHF 240'000.-.

Il constate qu'il est sans doute temps de se débarrasser d'un véhicule dont l'entretien s'avère de plus en plus onéreux – voire impossible – en raison du manque de pièces de rechange. Le recours à un véhicule électrique est encore malheureusement prématuré. Le véhicule, dont l'achat est prévu, est équipé d'une grue, ce qui comble un manque.

Le groupe PS/Les Verts recommande au Conseil communal d'acquérir un véhicule dont le constructeur est bien implanté dans notre pays, quitte à ce qu'il ne soit pas le moins cher du marché, afin de ne pas faire de fausses économies. Il acceptera à l'unanimité, l'entrée en matière et le crédit demandé.

M. Robert Gygi (La Grappe). Pour les mêmes raisons que la Commission technique, La Grappe acceptera ce rapport à l'unanimité.

M. Hugues Scheurer (PLR/Vert'Libéral). Après étude du dossier et sur la base des préavis favorables de la Commission financière et de la Commission technique, le groupe PLR/Vert'libéral accepte à l'unanimité cet arrêté.

Soumis au vote, l'entrée en matière et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.

* PAUSE *

13. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 410'000.- TTC pour la mise aux normes de l'éclairage public communal

M. Yanick Bussy (Conseil Communal). Vous l'aurez compris à la lecture du rapport accompagnant cette demande de crédit, c'est un Conseil communal légèrement rebelle qui se présente devant vous. Si certains points de mise en conformité de notre éclairage public ne peuvent pas être remis en cause – comme par exemple l'absence de coupe-circuit dans certains mâts – d'autres points sont plus discutables.

Et pourtant, le crédit tel que présenté est le fruit d'une obligation légale : celle posée par l'Inspectorat fédéral sur les installations à courant fort. Sur mandat de la Confédération, cet inspectorat impose des règles de sécurité sur les installations à courant fort, dont fait partie l'éclairage public. Le Conseil communal est convaincu que certaines demandes de l'ESTI sont déraisonnables. D'ailleurs, lors du contrôle de nos installations, il a eu l'opportunité de faire valoir son point de vue, mais sans grande réussite. Toutefois, d'aucuns lui répondront : *dura lex, sed lex*, « la loi est dure, mais c'est la loi ».

Toutefois, le Conseil communal est conscient aussi que les lois sont faites dans le respect de la démocratie. Dans cet esprit, il ne peut qu'inviter les membres des partis représentés sous la coupole fédérale à modifier le fonctionnement de l'ESTI dans ses contrôles. Plusieurs points ont été évoqués en ce sens lors de la séance de Commission technique dédiée.

Mais, dans l'intervalle, le Conseil communal rappelle que nous sommes soumis aux directives légales, ceci même si cette demande de crédit est présentée sans aucun plaisir par le Conseil communal. Cela permettra toutefois de mettre aux normes l'éclairage public et de supprimer des installations provisoires qui, pour certaines, datent maintenant de plus de 10 ans... En outre, ce crédit permettra d'établir un « état zéro » pour les mâts de nos candélabres, ce que nous n'avons jamais fait.

M. Jean-François Künzi (Commission technique). Réunie le 2 juin dernier, sous la présidence de M. Daniel Sigg, la commission a examiné, en seconde lecture, le « Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 410'000.- pour la mise aux normes de l'éclairage public communal ».

La Commission observe que l'ESTI est chargée du contrôle des installations d'éclairage public. Ses décisions sont sans appel. Le seul moyen que nous avons d'assouplir les directives auxquelles elle obéit – lesquelles, pour certaines, frisent l'absurde – est de faire intervenir un parlementaire fédéral. L'un d'eux habite notre commune.

Suite à l'inspection qu'elle a opérée, elle exige que notre Commune effectue un certain nombre de travaux d'amélioration. Dans ce dossier, il s'agit donc bien – et exclusivement – d'une mise aux normes et non pas d'un nouveau concept d'éclairage public communal. En la circonstance, nous n'avons pas le choix.

Compte tenu de ce qui précède, la commission, à l'unanimité, vous recommande d'accepter le rapport et la demande de crédit de CHF 410'000.-.

M. Olivier Steiner (Commission financière). La Commission financière a pris connaissance de ce rapport d'une manière quelque peu désabusée. Le Conseil communal a informé qu'il a fallu âprement négocier avec l'Inspection fédérale des installations à courants forts (ESTI) pour maintenir en fonction notre éclairage public et ce, moyennant quelques réparations urgentes financées dans les compétences du Conseil communal.

Etant donné que la marge de manœuvre de la commune est inexistante et que le montant a été prévu au plan des investissements, la commission approuve par 8 voix et 1 abstention cette demande de crédit.

M. Daniel Bena (La Grappe). Le groupement de La Grappe, lors de sa séance du 3 juin, a analysé le rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 410'000.- pour la mise aux normes de l'éclairage public communal. Nous sommes très satisfaits que l'on nous propose ENFIN cette demande de crédit.

Personnellement, je trouve intéressant que nous votions cette demande de crédit 10 jours avant le solstice d'été, après que certains quartiers soient restés pendant plusieurs années dans l'obscurité ! Les membres de La Grappe soutiendront à l'unanimité cette demande de crédit.

Mme Roxane Kurowiak (PS/Les Verts). Le groupe PS/Les Verts acceptera ce crédit d'engagement pour la mise aux normes de l'éclairage public communal, bien qu'il semble fort peu probable que des mâts défectueux soient recensés, la qualité du matériel utilisé n'ayant à ce jour – sauf erreur – jamais permis d'en déceler un seul défectueux. Un contrôle tous les 5 ans est vraiment un luxe chez nous et qui, de plus, coûte cher.

Ce rapport permet en tout cas d'ouvrir la discussion sur l'éclairage public de notre commune, sujet maintes fois abordé au sein du Conseil général.

- Cette mise aux normes a-t-elle permis au Conseil communal de mettre en place une vision d'avenir pour notre éclairage public, des objectifs clairs à moyen et long termes ?
- Gardera-t-on le réseau d'éclairage public ? Si oui, il faudra se doter d'un plan directeur rapidement.
- Aurons-nous une diminution significative de tout l'éclairage communal dès 22h ?
- Aurons-nous enfin l'extinction complète de l'éclairage public entre 1h et 5h du matin ? Ceci dans le but de protéger la faune, la flore et nous-mêmes de cette pollution lumineuse inutile.
- Les privés (commerces et industries comprise) sont-ils informés de l'obligation légale d'éteindre leurs enseignes, vitrines, luminaires à 22h au plus tard ? Dans le cas contraire, je vous rappelle l'arrêt du Tribunal Fédéral qui y fait référence : ATF 140 II 33 Mohlin.

Le groupe PS/Les Verts ne souhaite pas prolonger les débats ce soir, mais souhaite ardemment que le sujet de l'éclairage public revienne rapidement devant le Conseil général.

M. Yanick Bussy (Conseil communal). Puisque le groupe PS/Les Verts ne souhaite visiblement pas de réponse immédiate, le Conseil communal n'en donnera pas. Il se réfère

donc aux différents crédits qui ont été votés précédemment, lesquels donnent déjà un certain nombre d'éléments sur la vision du Conseil communal en matière d'éclairage public et, potentiellement, un petit peu sur son avenir.

M. Louis Godet (PLR/Vert'libéral). C'est sans grand enthousiasme – comme vous pouvez l'imaginer – que le groupe a pris connaissance de cette demande de crédit. Il y a quand même 2-3 points qui peuvent nous aider à comprendre ce qui se passe. Si l'ESTI est aussi exigeante avec l'éclairage public, c'est qu'historiquement les départs d'éclairage public se font à partir des armoires de distribution. Comme il y a des courants forts dans les armoires de distribution, l'ESTI a pris l'éclairage public sous sa houlette.

Aujourd'hui, la réalité a bien changé et il faut savoir qu'une rue entière qui doit être alimentée par une armoire de l'éclairage public consomme moins avec du led qu'un sèche-cheveux utilisé dans une salle de bain. Nous sommes donc en parfait décalage avec ce que l'ESTI exige.

Par contre, il y a un point qui est vraiment le souci de l'ESTI, c'est la trouille du court-circuit. C'est la trouille que quelqu'un s'électrocute à cause d'un lampadaire défectueux ou d'un lampadaire qui tomberait et qui deviendrait défectueux. En fait, dans cette demande de crédit, le seul point réellement impératif – techniquement et pénalement – c'est de mettre des disjoncteurs FI sur tout ce qui est éclairage public, éclairage provisoire et autre.

A partir du moment où l'on a la maîtrise d'un problème de court-circuit, on sait que s'il y a le moindre courant de fuite, le disjoncteur fonctionnera. Cela implique qu'il faut les déposer et les contrôler. On a presque résolu 90 % du problème.

Si la commune ne se montre pas zélée pour aller contrôler le module de flexion de ses 1075 luminaires – surtout dans cette future période où probablement il y aura d'autres soucis pour dépenser les finances communales que d'aller mesurer ce genre de chose sur nos mâts d'éclairage – l'ESTI n'aura finalement pas beaucoup de moyens d'emprise à partir du moment où la sécurité électrique est assurée.

Le groupe PLR/Vert'libéral recommande au Conseil communal de se montrer zélé avec la mise en conformité au niveau électrique de l'éclairage public. Par contre, pour le reste, le Conseil communal prendra le temps qu'il lui faudra pour contrôler les mesures physiques de ces mâts. Le groupe PLR/Vert'libéral soutiendra avec un enthousiasme délirant cette demande de crédit.

Soumis au vote, l'entrée en matière et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.

14. Rapport relatif à l'approbation du Plan Général d'Approvisionnement en eau potable (PGA) pour la Commune de Milvignes

M. Yanick Bussy (Conseil communal). Certains diront que le plan général d'approvisionnement en eau potable est un aboutissement, d'autres diront, au contraire, qu'il s'agit d'un commencement... Le Conseil communal se bornera à dire que c'est un bel outil de planification dont la Commune de Milvignes peut être fière.

Voici maintenant un an, le Conseil communal proposait à votre Autorité de se doter d'un outil précurseur en matière de gestion de l'eau potable et ce sera bientôt chose faite. Mais ce plan est précurseur à double titre : d'abord parce que c'est la première fois dans l'histoire de notre commune que nous sanctionnons un tel plan, mais aussi parce que ce plan général d'approvisionnement en eau potable est le premier de tout le territoire cantonal.

D'autres plans du même type suivront dans les communes neuchâteloises, mais Milvignes se positionne comme une collectivité préoccupée par la gestion de la ressource « eau potable » tellement précieuse et importante. Ce plan permettra d'affronter l'avenir

sereinement avec des investissements planifiés et une vision établie à 20 ans. C'est évidemment un document que le Conseil communal est fier de vous présenter.

Ne nous cachons toutefois pas que, pour atteindre la vision 2040 du réseau d'eau potable, les efforts humains, techniques et financiers seront grands. Mais la vision proposée est sensée et permettra d'éviter des investissements au coup par coup qui sont tellement risqués pour une collectivité publique. Reste que le document, tel que proposé, permet une vision claire et des axes de travail, mais il ne faudra pas négliger la transcription de ces éléments dans la pratique pour une mise en œuvre réaliste.

Le Conseil communal tient encore à remercier particulièrement les nombreux intervenants qui ont permis de réaliser ce projet en un temps record : 1 an. A ce titre, il convient de mentionner évidemment l'entreprise Eli10 SA, le Bureau d'ingénieurs Mauler SA, les services cantonaux partenaires que sont le SENE et le SCAV, mais également l'ECAP et encore la Commission technique, qui n'a pas ménagé ses efforts sur ce projet. Qu'ils soient ici tous remerciés de leur implication autour de ce beau projet.

Le Conseil communal vous invite donc à accepter l'arrêté de sanction du plan général d'approvisionnement en eau potable pour la Commune de Milvignes.

M. Louis Godet (Commission technique). Comme l'a dit M. Bussy, ce rapport a pris pas mal de temps à la commission. Comme je ne doute pas que vous ayez lu les 57 pages de ce rapport, y compris les annexes, j'aimerais brièvement vous le présenter sous un angle un petit peu moins technique – ou structuré – tel que présenté dans le rapport.

Notre commune est fusionnée depuis 7 ans et il est temps d'avoir une vision globale au niveau de notre adduction d'eau potable. C'est déjà un élément qui rendait ce PGA quasiment incontournable.

Un deuxième élément important, c'est que ce PGA tient compte du PAL et est parfaitement intégré dans la vision à long terme, sur 20 ans, que nous avons du développement de la commune. Celui-ci – je vous le rappelle – devrait compter sur une augmentation de 3000 habitants d'ici 2040. Personnellement, j'en ai quelques doutes, mais cela ne fait rien, nous avons quand même cette vision de pouvoir assumer cette augmentation au niveau des infrastructures, si nécessaire.

Ensuite, ce PGA a un immense avantage : il met aux normes le renforcement de la défense incendie. Si elle est assez bonne dans certains endroits de Milvignes, elle laisse fortement désirer dans d'autres. Mais là, encore une fois, nous obtenons une homogénéisation du but.

Si nous regardons la situation actuelle – qui a aussi prévalu pour ce PGA – nous avons 6 réservoirs d'eau à Milvignes, dont 3 sont dans un état peu enviable. 2 datent de 1891-1892 et n'ont jamais bénéficié de travaux majeurs de rénovation. Il aurait donc fallu, de toute façon, s'occuper de ces réservoirs si l'on voulait les conserver. Puis, il y en a un troisième qui n'est pas très vieux. Il a 60 ans, est situé sur Cormondèche et alimente le haut d'Auvernier. Mais il n'est pas en très bon état non plus.

En conséquence, si l'on choisissait d'assainir ces réservoirs et de maintenir la structure actuelle, avec les deux autres réservoirs – qui sont celui des Racherelles et celui de Bôle, qui sont relativement grands – cela demandait de gros crédits. C'était donc l'occasion d'avoir une réflexion et de se demander si l'on ne devrait pas investir l'argent autrement.

Et effectivement, cette réflexion – qui a été assez longue et approfondie – montre que l'on peut supprimer ces 3 réservoirs sans difficulté, moyennant de modifier le chemin d'adduction de l'eau potable au sein de Milvignes – cela permet d'éviter des travaux d'entretien inutiles – et d'avoir également un concept global avec une interconnexion. Le point très positif est que si nous avons de grosses dépenses, mais que cela se fera intelligemment.

Maintenant, il faut encore savoir qu'à Milvignes, nous avons *grosso modo* 20 km de conduites d'eau potable, en chiffre arrondi. Sur ces 20 km, il y en a 15 – les trois quarts – dont nous ne savons pas quand elles ont été posées. Tout ce que nous savons, c'est qu'elles n'ont pas été posées il y a 20 ou 30 ans. Cela remonte aux années 30-50 et 60. Et, en plus, sur ces 20 km de conduites, il y en a 10 dont nous ne connaissons même pas le matériau. Nous avons donc une grande méconnaissance de notre réseau de transport et de distribution, car, à l'époque, le relevé du géomètre ne se faisait pas systématiquement et nous n'avions pas ces données. Maintenant, le rapport a l'avantage de nous mettre clairement en avant et cela nous donne une vision de ce qu'il faut faire ou ne pas faire.

Ce rapport nous a montré encore de mauvaises surprises, mais la vérité et les problèmes ne doivent pas être cachés : nous perdons à peu près entre 20 % et 25 % de l'eau achetée ou prise sur l'aqueduc et au captage de la Plaine d'Areuse. Elle n'arrive pas au compteur. Ce qui est intéressant aussi, là derrière, c'est qu'entre minuit et 5h du matin, c'est 15 % de la consommation d'eau journalière de Milvignes qui s'en va. Il y a donc un sérieux problème de manque d'étanchéité dans notre réseau, car cela équivaut à 50 camions citernes de 10'000 litres par jour qui partent dans la nature. La consommation des fontaines sur le réseau public, les purges qui sont effectuées, les exercices des pompiers et le lavage de réservoirs ne suffisent pas à expliquer la disparition de 500 m³ d'eau par jour, 7/7 jours. Ce sont 500'000 litres d'eau qui s'en vont, on ne sait pas trop où. Il est donc urgent également de chercher, dans notre réseau de distribution, où ils sont. C'est un point positif de ce rapport, qui montre que ce n'est pas encore terrible au niveau de l'étanchéité. On se situe dans de bonnes valeurs quand on arrive en dessous de 7 % à 8 % d'eau non facturée, ce dont on est encore loin aujourd'hui.

Ce plan nous montre également deux points, dans un futur proche :

Dans un délai de 5 ans, nous allons devoir investir environ CHF 7'000'000.-. Dans ces CHF 7'000'000.-, il y a la suppression des réservoirs. Au passage, j'en profite aussi pour transmettre un petit point à la Commission d'urbanisme : qu'allons-nous faire de ces réservoirs ? Seront-ils désaffectés, abandonnés dans la nature ? Seront-ils réaffectés dans une vision de développement durable ? Ce serait important d'y réfléchir. Les coûts de déconstruction éventuelle et de réaffectation de ces réservoirs ne sont pas inclus dans les crédits demandés par la suite.

En supprimant 3 réservoirs, en faisant une grosse conduite d'adduction qui part du réservoir de Cottendart – qui est dans la forêt au-dessus de Colombier et va sur Auvernier, d'une longueur de 2,2 km – avec 5 km de nouvelles conduites à mettre en service, on arrive à faire une première à étape 5 ans. Ensuite, à 15 ans – de 2025 à 2040 – c'est encore une fois 5 km de conduites qu'il faudra remplacer, donc, en gros, la moitié de nos conduites qui sont aujourd'hui trop âgées. Et il faudra encore optimiser un certain nombre d'autres points de réductions, d'interconnexions, de bornes hydrantes, etc...

Le problème avec tout cela, c'est que cela aura un coût. Jusqu'à maintenant, le réseau d'eau n'a pas été valorisé à sa valeur de remplacement qui est d'environ 65 millions. Aujourd'hui, dans nos comptes, on dit que cela marche, puisque le domaine de l'eau doit être autoporteur. On s'en sort, à condition que l'on ne tienne pas compte de ce facteur-là.

Evidemment, si nous faisons maintenant le bilan, avec deux réservoirs qui ont bientôt 130 ans et 10 km de conduites à remplacer, vous aurez compris que le prix de l'eau, aujourd'hui – CHF 3.80 tout compris avec la taxe d'épuration et la taxe cantonale – est au-dessous de la réalité. Mais cela depuis probablement quelques décennies, parce que nous n'avons pas provisionné dans l'idée de devoir maintenir la valeur du réseau. Et que va-t-il se passer avec ce prix de l'eau tenant compte des investissements à faire ? J'aimerais vous le dire aujourd'hui, car je crois que c'est un élément avec lequel il faut être transparent. De CHF 3.80 du m³, il pourrait déjà passer assez rapidement à CHF 4.60 avec les premiers investissements, même encore cette année. En 2025, il pourrait passer à CHF 5.85, pour ensuite légèrement redescendre à CHF 5.70, puis à CHF 5.30 en 2040.

Maintenant, certains vont dire que cela fait une augmentation de 50 % du prix de l'eau au robinet. De plus, si l'on ajoute encore la réfection de la STEP pour les phases 4 et 5 de l'épuration, d'élimination des micropolluants et d'élimination de l'azote dans les eaux usées, le prix du m³ d'eau pourrait franchir la barrière des CHF 6.00, tout compris, dans les 10 prochaines années.

Il faut un peu relativiser ce chiffre, car nous avons une eau particulièrement bon marché à Milvignes. A Neuchâtel, actuellement, le prix est de CHF 4.40. Au Val-de-Ruz, il est déjà de CHF 6.50 : ils ont, comme par hasard, dû refaire toute leur adduction d'eau il y a une dizaine d'années. Si vous allez dans certaines communes de l'ouest du canton, les petites communes dépassent même les CHF 10.- du m³, parce que celles-ci sont particulièrement prétéritées. Mais je crois qu'il y a là un point important qui est peut-être accessoire à ce rapport : il faudrait éviter d'avoir des référendums de citoyens qui ne comprennent pas que le prix de l'eau augmente de plus de 50 % dans un délai de 5 ans à Milvignes. Je pense qu'il faudra soigner la communication dans ce domaine.

La Commission technique, à l'unanimité, recommande l'adoption de ce rapport, parce que nous avons enfin un outil clair, un outil qui nous montre aussi – pour les 15 prochaines années – comment et où nous devons remplacer les conduites qui doivent l'être. Et je précise encore un point : si le PAL ne devait pas se concrétiser avec une augmentation de 3'000 habitants – c'est-à-dire passer à 12'000 habitants en 2040 – il est évident que certains aménagements, agrandissement de réservoirs, en particulier dès 2030, n'auront peut-être pas lieu. Dans ce sens-là, le PGA proposé aujourd'hui est un PGA qui voit peut-être un peu large, mais nous ne pouvons pas lui reprocher cela, le contraire serait nettement moins bon. La Commission technique recommande à l'unanimité l'adoption de ce PGA.

M. Philippe Bärffuss (Commission financière). Bien que n'ayant pas de conséquences financières immédiates, cet objet nous a été soumis par le Conseil communal dans notre séance du 27 mai. Il va, en effet, influencer de manière significative nos investissements ces prochaines années.

Actuellement, notre réseau, bien qu'autoporteur, nécessite des prélèvements dans sa réserve. Le prix de l'eau devait de toute manière être réajusté. Mais nous devons pouvoir justifier cela de manière circonstanciée, avec une valeur de remplacement, de maintien, etc.... sans quoi, l'augmentation peut être contestée par la surveillance des prix.

Ce PGA, avec une vision sur 20 ans, est indispensable et obligatoire pour pouvoir ajuster notre tarif de manière cohérente en prévision des investissements définis dans le PGA. Malgré une augmentation du prix de l'eau, la commune restera relativement compétitive par rapport à ses voisins. La Commission financière a approuvé ce plan à l'unanimité.

M. Philippe Bärffuss (PS/Les Verts). Le 31 mai dernier, notre Autorité votait un crédit de CHF 200'000.- pour réaliser ce plan. Aujourd'hui déjà, il nous est soumis. Le job a été fait, bravo. Ceci en collaboration avec les services cantonaux, Eli10 SA et le Bureau d'ingénieurs Mauler, ce qui a permis aussi de pouvoir toucher les subventions prévues. Et, surtout, cela permettra à ce plan d'être peut-être plus facilement sanctionné. La commune est pionnière dans cette démarche – ce qui est parfois délicat – mais ce modèle fera certainement référence.

Ce plan donne une vision sur 20 ans avec une sécurité d'approvisionnement en eau et en défense incendie. Les investissements prévus sont évolutifs dans le temps selon les besoins. Il nous permettra de réaliser des investissements de manière proactive avec une vision d'ensemble. Nous remercions le Conseil communal et ses partenaires pour le travail effectué et souhaitons une rapide sanction par les autorités cantonales.

M. Robert Gygi (La Grappe), La Grappe a étudié ce long rapport, après bien des explications. C'est un bon outil de travail pour le futur de notre réseau d'eau. Nous

sommes la première commune du Canton à présenter un tel rapport. Pour cette raison, La Grappe acceptera ce rapport à l'unanimité.

M. Olivier Steiner (PLR/Vert'libéral). Nous avons bien pris connaissance de ce rapport. C'est un beau travail et c'est un bel outil qui permet de planifier ce qui est à venir. C'est une étape qui permet d'envisager ensuite tout ce qui est en rapport avec les investissements nécessaires, ainsi que les conséquences sur le prix de l'eau qui vont nous concerner tous en tant que citoyens de cette commune. Nous avons aussi relevé que le travail a été effectué en lien avec d'autres communes. Ce n'est pas quelque chose que nous avons fait en vase clos, car c'est clair qu'il est important, dans ces réflexions, de savoir comment on s'interconnecte avec nos voisins.

Peut-être un petit mot : il est vrai que l'historique concernant le réservoir des Racherelles – avec cette action qui contestait, en fait, la décision que nous avons prise ici – a été le déclencheur de tout cela, et je pense que nous pouvons nous en réjouir, parce que nous avons aujourd'hui une meilleure vision de ce que nous devons faire.

Enfin, un des éléments de discussion concernait aussi la problématique d'avoir moins de réservoirs sur la commune. Est-ce que ce n'est pas prendre des risques ? C'est une question qui a été soulevée et à laquelle nous aimerions obtenir des réponses. Les interconnexions qui seront mises en place vont permettre de palier cette réduction. La conclusion était que le groupe PLR/Vert'libéral accepte ce dossier.

M. Pierre-Alain Dubois (La Grappe). A titre personnel, j'ai été interpellé par un problème en rapport avec ma profession. Dans son rapport, ELI10 ne se prive pas de dire que la Commune est responsable d'assurer à tout le monde, à ses concitoyens, l'approvisionnement en eau, quels que soient les cas. 8 pages sont consacrées pour indiquer tous les cas possibles et inimaginables où la commune doit préparer un plan en cas de crise.

Aujourd'hui, le risque principal, dans un système tel que celui-là, c'est le risque informatique. Certaines villes – mais cela va s'étendre petit à petit à des sociétés – ont vu leur système complet être bloqué par des hackers dans le but d'obtenir de l'argent. Que se passerait-il si ELI10 était bloquée par un hacker ? Toutes les vannes, tout serait bloqué. ELI10 ne dit pas un mot là-dessus. Dans le domaine dans lequel je travaille, qui est la pharma, une obligation légale est imposée aux producteurs de contrôler que son fournisseur informatique – ou celui qui fournit un service à travers un système informatique – est capable d'assurer cela même en cas de crise. Nous devons donc auditer ces gens pour s'assurer que tout soit mis en place dans le cas où ils auraient à subir une crise informatique. Et cela doit se faire tous les 2 ou 3 jours.

Ce serait donc peut-être une bonne idée de retourner à ELI10 la question de ce qui se passerait chez eux s'ils étaient attaqués par des hackers. Cela prendrait un peu de temps, mais ce serait peut-être simple d'y réfléchir.

M. Yanick Bussy (Conseil communal). Par rapport à ce point, je donne vite une petite précision. Il faut peut-être rappeler le périmètre de travail des uns et des autres. S'il incombe effectivement à la Commune de fournir de l'eau potable à toutes et à tous, il convient tout de même de dire que le concessionnaire du réseau d'eau a un certain nombre d'obligations. Parmi ces obligations figurent les mesures d'autocontrôle et d'autoapprovisionnement. Ces mesures doivent être garanties en tout temps. Elles sont surveillées par les organismes supérieurs – notamment cantonaux – et, dans ce processus-là, il y a tous les éléments liés à la télégestion de l'eau potable.

Ici, ces éléments particuliers – que ce soit un sabotage ou une guerre – dépassent le rôle de concessionnaire du réseau d'eau potable. Ce sont des éléments qui sont intrinsèquement liés à la responsabilité communale et c'est pour cela qu'ils sont traités

dans ce rapport. Mais les aspects liés à l'informatique ne sont pas prévus dans ce rapport. Il y a une différence de responsabilité.

Je vais peut-être ajouter un élément à ce rapport. Au chapitre 4, vous aurez sans aucun doute remarqué qu'il était attendu un préavis du département. Tout emporté à sa joie de vous signaler qu'il était heureux d'arriver avec ce document, le Conseil communal a omis de vous signaler que le département a effectivement préavisé favorablement le rapport. Sinon, il aurait été retiré de l'ordre du jour. Nous avons donc reçu un préavis favorable de la part du département, ce qui n'enlève rien à la sanction qui sera la vôtre ce soir, puisqu'il s'agit de la sanction finale que vous devez apporter à ce document.

Soumis au vote, l'entrée en matière et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.

15. Rapport relatif à la création de postes correspondants à 3 équivalents plein-temps au maximum, au sein de l'administration communale

M. Grégory Jaquet (Conseil Communal). Nous n'avons pas prévu une présentation de ce rapport, déjà détaillé, que nous avons établi au mois de février, avant la crise Covid. Mais quand même quelques remarques dans ce débat d'entrée en matière.

Ce rapport étant daté de février, il a déjà eu l'occasion de faire l'objet de quelques questions, auxquelles je vous propose de répondre maintenant. Nous verrons pour la suite, peut-être au deuxième débat.

Il s'agit donc de la fin d'un travail de réforme – avec deux rapports qui ont déjà été signés en 2017 et 2018 – qui vous a été présenté sous forme d'un rapport d'information, puisqu'il n'y a pas d'engagement de la part du Législatif en tant que contrôleur de l'administration communale. Il s'agissait d'une information concernant les travaux que nous réalisons. Arrivés au bout de ces travaux, nous nous rendons compte du manque de postes pour parvenir à réaliser les tâches que nous souhaitons effectuer. Nous avons objectivé, nous avons listé les tâches que nous ne parvenons pas à effectuer avec l'effectif actuel. Nous vous demandons donc de le rallonger de 3 postes maximum. Ce n'est pas sûr que nous ayons tout à fait besoin des trois, mais cela nous permet de nous réorganiser avec une version proche d'une version budgétaire.

Je vous prie de croire – j'y reviendrai peut-être tout à l'heure en fonction du débat – que le Conseil communal adopte, pour la gestion des ressources humaines, des principes de rigueur assez proches de ceux qu'il adopte pour les autres rapports. Nous avons parlé du PAL, du PGA. Vous allez vous rendre compte que nous ne cherchons évidemment pas à saupoudrer l'administration de nouveaux fonctionnaires. Mais nous avons fait le travail et comptons démontrer, dans ce rapport, l'analyse des prestations publiques qui sont délivrées par la commune et le fait que nous avons besoin d'un peu plus de monde pour parvenir à les réaliser à satisfaction.

Pour ne pas faire trop long dans cette première prise de parole, je vais revenir simplement sur quelques questions qui ont surgi même au sein de notre Collège durant les travaux de préparation. Dans les rapports antérieurs sur les RH – dont vous vous souvenez peut-être – il n'y avait pas de demande d'effectif, naturellement, puisque nous étions en train de réformer. Nous réformions les tâches et les objectifs. S'agissant des effectifs dont nous aurions besoin en plus, ce serait seulement une fois que nous aurions terminé de réformer, d'objectiver toutes les tâches, de déterminer du temps, d'attribuer des responsabilités, d'organiser un organigramme et de distribuer les missions des services. Il s'agissait de parvenir à faire l'état des lieux pour considérer qu'il nous manque du monde pour quelques missions précises.

L'organigramme – je vous en fais grâce – n'a plus beaucoup bougé depuis une année, même une année et demie. Il fonctionne très bien, avec des chefs de service autonomisés, qui parviennent à faire ce qu'ils ont fait avec brio le 15 mars dernier – et je les salue –

c'est-à-dire prouver que l'on pouvait fermer une administration communale. Ce qu'il ne faut pas faire avec une centrale nucléaire – pour ceux qui ont regardé la série « Chernobyl » – on arrive à le faire avec une administration communale et à ramener celle-ci, 8 semaines plus tard, avec des chefs de service qui parviennent à la gérer de manière extrêmement agile, même lorsque le Conseil fédéral ordonne de fermer le vendredi à 17 heures.

Donc, si nous n'avions pas mentionné le problème des effectifs dans les rapports antérieurs, c'est pour cette raison. Bien sûr, nous pourrions fixer les détails des engagements des 3 EPT que nous prévoyons, le recrutement dont nous avons besoin. Mais lorsque l'on parle de plusieurs dizaines d'employés, la circulation à l'intérieur des services existe, il y a des gens qui modifient leur temps de travail. Il est donc difficile d'attribuer instantanément des engagements envisagés sur les deux ans à venir. Vous avez vu cela dans le rapport également.

Nous avons choisi avec soin le niveau de détail fourni au Législatif, en pensant que cela vous permettrait d'avoir une idée de la façon dont nous dirigeons cette administration communale. Il s'agit d'un vrai travail de direction. Nous avons quitté, il y a 7 ans, des fonctionnements villageois – où nous connaissions chacun des employés, de chaque service – pour arriver dans une administration qui gère une soixantaine de personnes. Au sens strict, si l'on compte le Service de l'enfance et le GSR – qui ne dépend pas de vous, mais qui dépend bien de nous – on arrive à 120 humains. Cette réforme nous a permis de diriger ces services pour arriver à des délivrances de prestations précises.

Les mentions que nous avons mises sont nombreuses. Les tâches que nous considérons comme pas réalisées à satisfaction – c'est la partie grisée – permettent de vous dire que nous considérons que, après avoir professionnalisé cette administration publique, nous voudrions faire mieux. Ce qui figure dans ces points est important, car il s'agit de ce que nous ne parvenons pas à bien réaliser avec le même effectif qu'aujourd'hui. C'est une vraie confiance et ce sont de vrais problèmes, pas juste des mots pour dire que nous avons besoin de plus de monde. Nous ne fonctionnons pas comme cela avec les autres rapports, nous ne le faisons pas non plus dans la gestion du personnel.

CHF 270'000.-, c'est le montant estimé, comme pour l'ensemble des rapports que nous soumettons, depuis 4 ans, à votre Autorité. C'est un montant qui est juste, qui correspond à ce que nous jugeons cohérent. Ce n'est pas au-delà de ce que nous pensons engager, ce n'est pas en dessous non plus. Cela correspond à 3 équivalents plein temps, à CHF 90'000.- environ. Nous pourrions fournir le détail pour vous expliquer comment nous envisageons cela. CHF 90'000.-, c'est ce que coûte un fonctionnaire dans nos services, avec les charges sociales. Un certain poste coûte CHF 100'000.-, d'autres postes coûtent CHF 80'000.-. En moyenne, cela fera CHF 90'000.-, sachant que ce seront des EPT qui seront divisés en temps partiels, parfois pour augmenter le temps de travail en termes d'heures, parfois pour engager un EPT entier et parfois pour engager deux temps partiels.

Concernant la question des CHF 270'000.- supplémentaires, ce sera évidemment des charges de fonctionnement supplémentaires. Elles sont discutables, mais nous pouvons vous les présenter de manière transparente. Pourquoi sont-elles discutables ? Parce que dans les deux ans à venir, trois collaborateurs et collaboratrices vont partir à la retraite. Ce sont donc trois collaborateurs qui coûtent cher et c'est mérité. Après une longue carrière, ils gagnent un salaire qui coûte plus cher que celui que gagne un jeune collaborateur ou une jeune collaboratrice engagé-e pour des tâches de réalisation. Et ce sont bien de tâches de réalisation dont nous avons besoin. Nous ne cherchons pas des chefs de service, nous ne cherchons pas des cadres. Nous aurons besoin de renfort à l'intérieur de nos services. Donc, remplacer une collaboratrice ou un collaborateur – éventuellement cadre en fin de carrière – par un jeune collaborateur ou une jeune collaboratrice diminue les charges.

Concernant la question de l'augmentation d'impôt, évidemment, si ces CHF 270'000.- sont des charges de fonctionnement 2020, il faut bien trouver cet argent quelque part. Je viens

de vous dire que cette somme intégrée dans les charges de personnel ne signifie pas une augmentation d'impôt, loin s'en faut. D'abord, parce qu'un point d'impôt ne vaut pas CHF 270'000.- et ensuite parce que c'est inclus dans un budget équilibré durant l'automne, et que l'on vous présente au mois de décembre en faisant varier l'entier des chiffres pour arriver à un budget prévisionnel pour l'année suivante. Je pourrais rajouter encore – ceux qui ont plus d'expérience que moi au législatif le savent sûrement – que la décision d'augmentation d'impôt se fait aux comptes. Les comptes, c'est ce soir. On ne vous a pas proposé d'augmentation d'impôt. Cela donne l'indication sur la façon dont nous souhaitons conduire la suite.

Je réponds rapidement aux quelques questions sur l'organigramme. Nous avons organisé nos services avec un Conseil communal appuyé par une Chancellerie avec 1,7 EPT. Vous ne vous souviendrez pas de ce chiffre, mais cela permet juste de donner un ordre d'idée et – pour ceux qui imaginent que nous sommes surdotés – de peut-être se rendre compte que cela permet de fonctionner, sans être somptuaire. Et cela ne le deviendra pas.

Nous avons aussi 8 services : un Service des finances avec 3 EPT, un Service administratif et communication avec 1,7 EPT, un Service du contrôle des habitants avec 1,9 EPT, un Service technique avec 23,6 EPT, un Service de l'enfance avec 39,3 EPT, un Service des ressources humaines avec 0,5 EPT, un Service de la sécurité publique avec 2 EPT. Voilà comment est réparti le personnel de l'administration communale. C'est avec ces ressources que nous assumons des responsabilités publiques communales. Elles sont occupées par des humains parfois à temps complet, parfois à temps partiel. Par exemple, nous avons 3 chefs de service à temps partiel. Donc, là encore, lorsque le Conseil communal se demande comment organiser ses services, il ne décide pas qu'il faut arroser ceux-ci de personnes à temps complet, qui sont là toute la semaine, mais réfléchit au fait que même un chef de service peut travailler à 50 %. Il y en a un à 50 %, une à 60 % et une à 70 %.

Bien sûr, vous pourriez souhaiter avoir tous les détails des tâches que nous avons réalisées. Pour avoir tous les détails, il faudrait les cahiers des charges de tous les postes que nous prévoyons et de tous les postes actuels pour comparer, pour voir s'il n'y a pas de doublons. Une fois que vous auriez – et que nous aurions – examiné les cahiers des charges, il faudrait voir s'il n'y a pas une synergie, il faudrait discuter de ces cahiers des charges. Une fois que nous aurions discuté de ces cahiers des charges, il faudrait envisager quelles tâches il serait possible de rationaliser, combien de temps serait attribué à chacune des tâches et voir si l'on ne pourrait pas aussi le réduire.

Ce travail-là, nous pourrions bien sûr vous le présenter, mais nous serions un Conseil communal de 46 membres. Ce travail-là, c'est le travail que nous avons réalisé durant ces trois dernières années. Vous êtes un peu obligés de nous croire sur parole ou alors de nous demander de vous fournir l'entier des documents. J'aimerais que vous nous fassiez confiance, comme vous nous avez fait confiance sur d'autres dossiers, notamment ce soir, et que vous considériez aussi ce travail de détail sur les cahiers des charges, de synergie, de réorganisation et de discussion des prestations publiques. Car avec la modernisation, il y a des choses que nous ne faisons plus depuis 2013 et il y a des choses que nous faisons en plus. Ce travail, nous l'avons fait au Conseil communal. Cela nous amène à vous demander 3 EPT, qui ne sont pas une dépense somptuaire, mais qui doivent permettre à cette organisation communale modernisée, professionnalisée, référencée, de fonctionner pour les années à venir.

M. André Wurth (Commission financière). La Commission financière approuve par 7 voix et 2 abstentions ce rapport. Pour être bref et clair, les 7 membres favorables résumèrent exactement ce que le Conseil communal a dit : ils sont un peu obligés de le croire. Ils font confiance au Conseil communal. Et il y a les 2 abstentions : la mienne et une autre, qui n'est pas au PLR. Ce membre, qui n'est pas au PLR, se demande pourquoi augmenter les dépenses si nous n'avons pas de vision pour les revenus.

(Ndlr : Motion d'ordre, Monsieur Wurth ne doit pas donner son avis personnel).

M. Bertrand Cottier (La Grappe). La Commune de Milvignes, depuis sa création en 2013, joue dans la cour des grandes communes de ce canton. En cela, elle se doit de fournir des prestations adaptées aux besoins de la population.

Depuis 7 ans, il a beaucoup été demandé aux collaboratrices et collaborateurs de l'administration. En comparaison avec les autres communes de tailles identiques, Milvignes fait tout autant avec moins de personnel, même si les comparaisons sont toujours difficiles.

La Grappe accueille avec un réel soulagement cette demande du Conseil communal d'augmentation de 3 postes, qu'il répartira comme il le souhaite au sein des services en fonction des besoins et des missions déterminées. La Grappe soutiendra à l'unanimité ce rapport lorsqu'il passera au vote dans quelques instants.

M. Christian Steiner (PLR/Vert'libéral). Historique : Nous remontons à 2013, date de la fusion des 3 communes d'Auvernier, de Bôle et de Colombier. Dans le rapport de fusion, plusieurs éléments laissaient entendre que celle-ci serait bénéfique et que plusieurs synergies dans les services de l'administration seraient possibles.

Le 4 novembre 2014, notre Autorité a accepté – suite à la décision cantonale de transférer certaines compétences de sécurité publique aux communes – la création d'un EPT d'assistant de sécurité publique (ASP).

Pas moins d'une année plus tard (22.09.2015), le Conseil communal revient avec une nouvelle demande de création d'un poste supplémentaire d'ASP. Celui-ci devait être compensé en partie par la réduction d'un demi-poste (voirie, employé polyvalent).

Dans le rapport nous pouvons lire : « Avec l'engagement d'un nouvel agent de sécurité publique, nous pourrions également répondre aux sollicitations de certaines petites communes et établir un contrat de prestations avec celles-ci, un contrat bien entendu rémunérateur, dont le tarif a été fixé à CHF 110.- de l'heure par le CRSP. »

Lors du Conseil général du 16 novembre 2017, Monsieur Mathias Bauer pose la question concernant la mise au concours d'un poste de RH nouvellement créé, un tel poste n'existant pas encore dans l'administration communale. Le Conseil communal admet une certaine liberté dans le traitement de ce poste, considérant que celui-ci n'est pas un nouveau poste, mais une transformation, étant donné qu'il n'y a pas de modification en EPT et que celui-ci est compensé par la suppression d'un employé polyvalent. Je cite toutefois un des propos du Conseil communal : « Finalement, la question du recrutement de cette nouvelle fonction de chef des ressources humaines est une manière de répondre à une jeunesse institutionnelle que connaît Milvignes et à plusieurs dysfonctionnements dans la gestion du personnel dus à cette jeunesse institutionnelle, ce que le Conseil communal tente de corriger. »

Le 16 novembre 2017, le Conseil général a accordé une augmentation du taux d'occupation de 40 % à 50 % des conseillers communaux.

Un rapport d'information du Conseil communal au Conseil général relatif à la réforme de l'organisation de l'administration communale – annexé au rapport relatif au budget 2019 – nous a été présenté le 13 décembre 2018.

Dans ce rapport, nous ne trouvons aucune mention concernant un potentiel sous-effectif et des difficultés à accomplir les tâches avec le personnel à disposition.

« Conformément aux intentions décrites dans son rapport de politique générale, le Conseil communal poursuit les travaux de réforme de son administration. Il concrétise ainsi le premier axe décrit dans ce programme : poursuivre la création d'une administration communale efficiente. Il présente à votre Autorité le détail des projets terminés, ainsi que la suite du programme de réforme. Il présente également, dans ce rapport, l'explication

des deux lignes budgétaires inscrites dans le projet de budget 2019, représentant une dépense de CHF 30'000.-, destinées à compenser les temps de travail hors des horaires usuels réalisés par le personnel communal. Cette communication proprement dite figure sous le titre « compensation des temps », en page 6 du présent écrit. »

En page 2 du même rapport, nous pouvons lire : « Au terme du programme de réforme, la Commune de Milvignes devra travailler de manière transparente, sa structure devra être publiée, ses prestations devront être d'une qualité exemplaire et elle devra évoluer sereinement, en envisageant une éventuelle nouvelle fusion comme une suite logique des travaux entrepris. »

Le seul point clairement exprimé est le point concernant la compensation des temps et des permanences, qui a fait l'objet d'une demande au budget 2019 de deux fois CHF 15'000.-, pour la suppression du temps de travail pour les cadres et l'indemnisation harmonisée pour les horaires de permanence et horaires du week-end.

Devoir du Conseil général : Je rappelle un point du Règlement général de commune du 22 février 2018 :

Article 37 - Attributions

Le Conseil général a les attributions suivantes :

Al. 7 : il délibère et vote sur toutes les propositions qui lui sont faites et qui se rapportent notamment :

- a) aux impositions communales
- b) aux traitements des fonctionnaires et employés communaux
- c) à la création de nouveaux emplois

Al. 10, enfin : il veille à la bonne gestion des biens de la Commune et à leur conservation, ainsi qu'à la bonne marche des services publics.

Les faits : Dans son rapport, le Conseil communal fait état que des employés s'adressent régulièrement à leur hiérarchie en déplorant le manque d'effectif. Toutefois, le rapport ne nous présente aucune donnée corroborant ces surcharges de travail.

Dans le cadre de ses démarches entreprises, le Conseil communal nous annonce que plusieurs optimisations, le renoncement à certaines tâches, ainsi que la suppression de doublons ont amélioré les performances de l'administration.

Aujourd'hui, le Conseil communal demande une augmentation de 3 EPT qu'il répartira selon les besoins dans les différents services, que ce soit par la création de postes ou par une augmentation des taux de travail. Fort de ce constat, il m'apparaît que le Conseil communal se laisse une grande – voire une très grande – liberté de manœuvre. A propos de l'attribution des postes, il laisse sous-entendre que le travail de réorganisation n'est pas totalement abouti.

Il me paraît donc important que le Conseil communal nous fournisse les éléments factuels – avec chiffres à l'appui – qui l'ont motivé à nous déposer une telle demande. En effet, 3 EPT équivalent à une augmentation de 9 % de la capacité opérationnelle.

Dans le cadre d'une demande aussi importante, un organigramme de l'administration, le taux de traitement, ainsi que les missions des différents services – avec les tâches qui ne sont pas réalisées ou le sont de manière non satisfaisante – nous sont indispensables. Ces données sont connues de notre Conseil communal.

Il n'existe aucun rapport d'information sur le sujet en fin d'année 2017. La seule trace retrouvée sur le sujet est la réponse du Conseil communal concernant la question précitée.

La surcharge justifiée : Dans les comptes 2019, nous ne constatons aucune augmentation de dépenses au niveau des heures de travail supplémentaires, mais plutôt une diminution. Dans le cadre du Contrôle des habitants, nous avons des augmentations, mais également des diminutions. Le nombre des naturalisations, une fois passé le pic dû à la nouvelle loi, est revenu à la normale.

Au niveau de l'Urbanisme, nous ne constatons aucune explosion des demandes, telle que mentionnée dans le rapport. Certes, il y a eu plusieurs gros dossiers, lesquels arrivent à bout touchant. Bien entendu, le PAL va prendre un certain temps, mais ce dernier est déjà quantifié à 0,1 EPT dans le rapport du point 9 de l'ordre du jour.

Toutes les surcharges annoncées dans le rapport du Conseil communal ne sont pas quantifiées. Par exemple :

4. Patrouilles pédestres préventives de sécurité publique suffisantes. Que veut bien dire « suffisantes » ?
23. Classement quotidien des données des services. Cela ne se fait-il pas aujourd'hui ?
35. Entretien régulier satisfaisant des bâtiments, infrastructures, locaux techniques, salles, collèges, théâtre. Où est la nécessité lorsque ceux-ci ne sont pas utilisés ?

En conséquence, il nous semble qu'attendre une année après la réorganisation de l'administration est judicieux avant d'octroyer les augmentations de postes demandées. Le développement financier n'est pas clair non plus. Celui-ci doit être bien plus détaillé. Si la Commune fait un travail pour les syndicats, elle doit en être rétribuée comme nous, avec des jetons de présence.

Le rapport fait mention de deux départs à la retraite : ne seront-ils pas repourvus autrement ? Si oui, comment pouvez-vous insinuer que les CHF 270'000.- correspondant à ces 3 EPT seront compensés en partie ? Quel en est le montant ?

Par ailleurs, le montant de CHF 270'000.- équivaut pratiquement à un point d'impôt. L'acquisition de ces 3 EPT rendra donc inévitable une augmentation du taux d'impôt.

Moment opportun : Nous le savons tous, dans un avenir proche, il nous sera demandé de poursuivre les réflexions à propos d'une fusion avec les communes voisines. Une augmentation unilatérale de 3 EPT de notre part ne va-t-elle pas surprendre nos partenaires et impacter les discussions ?

En conclusion, je vous demande de ne pas accepter l'entrée en matière du rapport, cas échéant de refuser la demande de 3 EPT.

M. Xavier Challandes (PS/Les Verts). Le groupe PS/Les Verts acceptera ce rapport. En effet, il est, aux yeux du groupe, très important – même primordial – de doter la Commune en personnel suffisant. Le rapport du Conseil communal est très clair et nous le remercions au passage. Cette augmentation de 3 EPT est nécessaire pour notre commune, laquelle – comme les 35 autres communes de notre canton – subit de plein fouet des reports de charges. En voici quelques exemples :

- le désherbage par l'eau chaude, qui prend beaucoup plus au niveau du personnel ;
- les demandes de permis de construire, qui sont en augmentation ;
- le contrôle de stationnement, cela a été dit ;
- le suivi des modifications administratives, avec le recueil systématique ;
- l'entretien toujours plus pointu des bâtiments et de nos infrastructures, lesquels, même s'ils sont vides et inoccupés, doivent quand même être entretenus.

C'est pour cela et rien d'autre que le groupe PS/Les Verts va soutenir ces créations de postes, qui ne nous semblent pas excessives et sont nécessaires au bien-être et au fonctionnement de notre commune.

M. Grégory Jaquet (Conseil communal). Vous imaginez bien que je vais surtout répondre au PLR, puisque les deux autres groupes ont manifesté leur accord avec la position décrite dans le rapport. Vous avez rappelé que le Conseil général a la tâche de voter sur ce genre de sujet et cela tombe bien : c'est ce que nous vous proposons. Nous sommes assez en phase avec la loi. Vous avez rappelé que c'est le Conseil général qui décide de chacun des mouvements du personnel et vous avez vous-même finalement mentionné quelques éléments qui ressortent. Donc, reprenons-les, mais avec ma reformulation, si vous le voulez bien.

Vous avez parlé d'augmentation de l'effectif de la police : il a été voté et accepté par le Conseil général. Vous avez parlé des RH : cela a été présenté au Conseil général. Vous avez parlé d'augmentation du taux de travail des conseillers communaux : il a été présenté et voté par le Conseil général. Vous avez parlé d'un potentiel sous-effectif non évoqué dans le rapport : j'ai eu l'occasion de l'expliquer, dans la prise de parole précédente, et je propose de ne pas y revenir, à moins qu'il y a une nouvelle question sur ce sujet. Vous avez mentionné le fait que nous cherchions à faire une administration efficiente et à travailler avec transparence : le rapport de ce soir est tout de même un certain exemple de ce que nous cherchons justement à faire. Vous avez mentionné les heures supplémentaires qui disparaissent : elles disparaissent justement parce que nous avons introduit l'horaire non décompté pour les chefs de service. Cela engendre une diminution des provisions des heures supplémentaires et nous permet de travailler plus professionnellement. Cela va donc exactement dans le sens de la réforme que nous vous proposons.

Nous préparons, bien entendu, une suite logique vers une fusion. L'entier de l'organigramme est terminé, tenant compte du fonctionnement d'une commune de 9'003 habitants, qui pourrait – si l'idée en venait à quelqu'un – s'adapter à une commune plus grande. Avec plus de monde.

Le Conseil général vote donc sur chacun de ces sujets. Il a voté sur chacun des sujets et les a tous acceptés. On peut regretter aujourd'hui d'avoir engagé un chef RH ou bien d'avoir augmenté le temps de travail des conseillers communaux, mais vous l'avez choisi. C'est l'extrait d'une décision démocratique. Il s'agit tout de même d'un processus transparent et démocratique qui a eu lieu et qui nous a menés jusqu'ici.

Le Conseil communal se laisse pas mal de libertés : alors, certes, par rapport aux questions que pose le groupe PLR, c'est sûr qu'il se laisse des libertés. Le Conseil communal, dans son rapport, a estimé que les libertés qu'il s'octroie sont celles qui reviennent à un Exécutif communal, ni plus ni moins.

Vous avez mentionné quelques-uns des 30 points : ce n'est pas la peine de revenir sur chacun d'eux, à moins de vouloir refaire l'histoire tous ensemble. Si quelque chose interpelle un autre conseiller général, j'y répondrai volontiers. Sur la question de la suffisance des prestations, les classements des dossiers sont problématiques : oui, ils sont problématiques. On a du mal à trouver le temps de classer des dossiers, parce qu'il n'y a pas assez de monde pour s'occuper de ce qu'il faut faire et de ce qu'il faudrait faire. On ne nettoie pas de salle non utilisée, si jamais quelqu'un avait un doute à ce sujet. Finalement, concernant les départs à la retraite, je les ai expliqués aussi. Et pour ce qui est d'un point d'impôt à CHF 270'000.- : il y a un peu de travail de révision à faire sur les mécanismes budgétaires.

M. Louis Godet (PLR/Vert'libéral). A titre personnel, ce rapport me met dans une position inconfortable. En effet, d'une part, nous nous rendons tous compte que, d'un point de vue administratif le travail augmente. Il n'augmente pas seulement dans les administrations publiques, il augmente aussi dans notre activité quotidienne. Donc, dans ce sens-là, la demande du Conseil communal est malheureusement légitime.

Mais il y a une augmentation du travail et, de l'autre côté, nous savons que nous allons au-devant de temps difficiles. Si nous n'avons que 10 % de rentrées d'impôt en moins

pour l'exercice 2020 – ce qui sera très probablement en dessous de ce qui va se passer – nous allons nous retrouver dans des chiffres rouges l'année prochaine et probablement encore pour peut-être une année supplémentaire. Dans ce sens-là, ce n'est peut-être pas le bon timing pour augmenter le personnel communal, mais en sachant bien que les contraintes du travail sont là. Aussi, pour ma part, bien que je déteste voter comme cela, je m'abstiendrai de prendre position sur ce sujet. J'ai ces deux dilemmes, mais je n'arrive pas à prendre une décision.

M. Grégory Jaquet (Conseil communal). C'est une position qui est très proche de celle que nous avons depuis le début de cette réforme et que nous avons eue au moment de solliciter de la part de l'autorité législative une augmentation de postes. Nous essayons de la documenter avec soin, pour vous faire comprendre que nous n'avons pas décidé d'avoir besoin de plus de confort. Mais ce dilemme, que vous exprimez, et le dossier exprimé à travers les positions du rapporteur PLR, c'est aussi un dilemme que nous avons ici.

Finalement, le personnel dont nous avons besoin est réparti dans tous nos dicastères. Si vous pouviez taxer votre serviteur de vouloir mettre des fonctionnaires partout où il n'y en n'a pas besoin encore, ce n'est en tout cas pas une accusation que vous pouvez porter à l'encontre des représentants PLR au Conseil communal. Mais le dilemme que vous exprimez, M. Godet, est bien celui qu'a eu le Conseil communal.

Et M. Steiner l'a évoqué tout à l'heure – c'est un mécanisme que tout le monde connaît, j'imagine – lorsque les chefs services considèrent qu'il faut davantage de monde, vous nous avez dit que nous n'avons pas chiffré. C'est vrai : nous n'avons pas chiffré. Car lorsque les chefs de service viennent nous dire que nous ne nous rendons pas compte de leur travail, qu'il faut beaucoup plus de monde, si c'est ainsi que nous composons notre effectif, nous allons finir avec 150 employés.

Evidemment que nous n'avons pas chiffré. Car lorsque les chefs de service sont venus nous dire « On a besoin de beaucoup plus de monde », ce que nous avons commencé par faire – et qui figure dans notre rapport – c'est discuter : « Peut-être que si vous avez trop de travail, c'est qu'il y a des choses que vous faites, alors qu'il n'y a plus besoin de les faire ou que, finalement, vous avez décidé de les faire, mais elles ne sont pas forcément indispensables, ou que nous n'avons jamais décidé de faire... ». Le Conseil communal pourrait alors décider ce que l'on arrête de faire, ce qui ferait gagner du temps pour le travail. Toute cela, ce sont des démarches entreprises ces dernières années.

Pour en revenir à la prise de position de M. Steiner, effectivement, nous ne nous sommes pas simplement basés – bien que nos chefs de service soient formidables – sur leurs volontés de doter davantage chacun de leurs services. Nous sommes allés examiner quelles étaient les prestations, combien de temps était nécessaire pour les réaliser et donc combien d'humains il fallait pour le faire.

M. Christian Steiner (PLR/Vert'libéral). Brièvement, j'aimerais juste rappeler quand même l'al. 7c, « la création de nouveaux emplois ». Ce sont de nouveaux emplois et ce serait quand même bien que nous sachions quels sont les emplois et quelles sont les fonctions. Car ces fonctions feront ensuite partie du traitement des employés communaux. C'est surtout pour cela que nous nous référons au règlement général, afin qu'il n'y ait pas quelqu'un qui fasse recours juste par rapport à ces points, parce que ceux-ci ne sont pas connus.

M. Grégory Jaquet (Conseil communal). C'est une question technique intéressante. Cela fait partie du débat sur un rapport comme celui que nous vous proposons. Si ce que vous exprimez était vrai, M. Steiner, cela concernerait chaque fois que nous mentionnons un changement. Nous aurions pu vous en soumettre une dizaine ces dernières années.

Lorsqu'une chargée culturelle devient une coordinatrice du théâtre, elle change de fonction, on change son cahier des tâches, cela bouge un peu. Lorsqu'un employé de la voirie devient suppléant de garde-port – parce que nous avons besoin d'une deuxième personne capable de faire fonctionner la grue pour laquelle il faut un permis – on change les charges d'une partie du personnel. Lorsque quelqu'un, à la conciergerie, se voit rajouter la tâche de faire du nettoyage au théâtre, on change son cahier des tâches et sa fonction peut changer de nom. Tout ceci sans pour autant que l'on revienne devant vous à chaque fois.

Ce soir, en revanche, nous venons devant vous, car il s'agit bien – comme vous le dites, selon l'al. 7, lettre c – de 3 créations de postes. Raison pour laquelle il fallait un rapport aussi documenté que celui que nous avons tenté de rédiger. Mais lorsque nous changeons la fonction d'un collaborateur, nous ne passons pas devant le Conseil général. Ceci dit, il est parfaitement possible de distribuer l'organigramme, personne n'a jamais cherché à le cacher. Mais comme j'ai eu le temps de l'évoquer tout à l'heure, si vous avez l'organigramme, si vous en avez besoin, cela ne suffit pas, il faut avoir les cahiers des charges.

Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée par 19 pour, 11 contre et 5 abstentions.

Soumis au vote, l'arrêté est accepté par 18 pour, 11 contre et 6 abstentions.

Vu l'heure tardive et les 3 points restant à traiter, le président, **M. Michel Vermot**, soumet au vote la proposition de terminer l'ordre du jour et d'éviter ainsi une séance de relevée. **Cette proposition est acceptée.**

16. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la création d'un poste de délégué culturel, sportif et touristique dans la Commune de Milvignes

M. Yanick Bussy (Conseil communal). L'un des objectifs affichés lors de la fusion en 2013 était que la future entité communale soit plus représentée au niveau cantonal, qu'elle puisse peser sur les décisions cantonales, mais aussi quelle parvienne à se doter de compétences spécifiques au sein de son administration communale. Force est de constater que la première partie de l'affirmation est peut-être exacte. Pour l'exemple, nous sommes membres du comité du Bibliobus en assumant la vice-présidence – comme au sein du Syndicat des patinoires ou de l'Anneau d'Athlétisme – nous assumons également le secrétariat du comité directeur du Théâtre du Passage, nous sommes membres de la Conférence des directeurs communaux en matière de sport, culture et tourisme, de même au niveau régional avec la COMUL et la future région Neuchâtel Littoral. Ce ne sont que quelques exemples d'engagements renforcés assumés par les membres de l'Exécutif dans les instances régionales et cantonales en matière de culture, sport ou tourisme.

Mais à côté de ces engagements, qu'en est-il de l'appui technique des membres de l'Exécutif ? Il est, pour ainsi dire, inexistant... Les tâches aujourd'hui assumées par le Service CLS communal sont des mesures tampons. Les formulaires entrent, les formulaires sont signés, les formulaires sortent... Accorder du temps aux sociétés locales qui en ont besoin pour monter un projet particulier ? Développer des projets communaux particuliers ? Offrir des prestations culturelles, sportives ou touristiques dans le cadre communal ? Pour détourner une phrase qui est devenue culte : « Aussi lentement que possible, aussi vite que nécessaire »... Nous ne parlerons alors même pas de la mise en réseau des structures extra-cantonales qui existent ou d'un appui de spécialiste aux administrés qui en feraient la demande.

Force est de le constater – et le constat est douloureux – la Commune de Milvignes qui souhaite porter sa voix sur la scène cantonale se contente de bricoler sur son territoire... Votre Autorité n'a eu de cesse de rappeler au Conseil communal qu'il se devait d'avoir une vision générale et à long terme pour la collectivité, qu'il fallait planifier, qu'il fallait mettre les efforts aux bons endroits... Le Conseil communal a entendu la demande et se propose d'y répondre pour les activités sportives, culturelles et touristiques. Mais aujourd'hui, il est nécessaire de sortir d'une vision de ces domaines qui est exclusivement dépendante du chef de dicastère.

Nous viendrait-il à l'idée de considérer l'urbanisme de nos villages comme si peu important, que nous pourrions nous passer d'un urbaniste spécialisé ? Nous viendrait-il à l'idée de considérer les services industriels comme si peu importants que nous pourrions nous passer des collaborateurs techniques ? Nous viendrait-il à l'idée de considérer la sécurité publique comme tellement secondaire que nous pourrions supprimer nos agents de sécurité publique ? Le Conseil communal en doute...

D'aucuns diront que ce n'est pas le rôle de la Commune de développer de l'activité sociale sur son territoire. Etonnant si nous considérons les étages législatifs supérieurs qui donnent la souveraineté presque totale en matière de culture, de sport et de tourisme aux communes. D'aucuns diront que la Commune de Milvignes vise trop haut avec un délégué en la matière et qu'il faut composer avec une potentielle fusion à venir. Si vous ne souhaitez pas l'appeler délégué, appelez-le chef de service. Si vous visez une fusion, il faut la préparer et poser des jalons intelligents. D'aucuns diront encore que le poste à créer n'est pas suffisamment décrit et qu'il manque un cahier des charges. Mais n'est-ce pas précisément le rôle du Conseil communal – si la mission est donnée d'engager une telle personne – que de réaliser ce cahier des charges avec les personnes concernées ?

Enfin, et à titre de conclusion, le Conseil communal souhaite tout de même rappeler que les projets dans les domaines concernés se sont réduits à peau de chagrin depuis 8 ans. Est-ce normal ? Est-ce logique que la culture, le sport et le tourisme – qui amènent financements indirects, circulation des richesses, cohésion sociale ou développement de la vie villageoise – soient aussi peu présents dans les discussions de notre commune ?

Le Conseil communal en doute. Pour l'exemple, les rares projets concrets dans les domaines concernés ont dû être élaborés par notre Chancellerie ou notre Service technique. Le constat laisse pantois... Ces développements ont phagocyté du temps de travail dans ces services, les rendant plus fragiles pour assurer leurs propres missions. Disons-le crûment, la Commune de Milvignes doit faire un constat d'échec dans ce domaine et c'est regrettable.

Le Conseil communal a choisi de ne plus composer avec cet échec et, dans cet esprit, il vous propose la création d'un poste de délégué idoine. Ce dernier occupera les fonctions de chef de service et pourra assumer les tâches réalisées aujourd'hui par le service, mais également appuyer le Conseil communal dans son positionnement sur la scène cantonale, ainsi que positionner la Commune de Milvignes comme un partenaire en matière de sport, culture et tourisme.

Tenant compte de ces quelques éléments, le Conseil communal vous invite à accepter la création d'un poste de délégué culturel, sportif et touristique pour la Commune de Milvignes.

M. Philippe Bärffuss (Commission financière). Dans notre séance du 25 mai, le Conseil communal nous a présenté cet objet. S'il y a un domaine où l'on bricole, c'est celui-là. Les communes de Val-de-Travers et de Val-de-Ruz disposent de chefs de service à 100 %, la Grande Béroche à 50 %. Le Conseil d'Etat considère que ce sont des communes qui sont compétentes en matière de tourisme. Tourisme Neuchâtelois ne s'occupe pas de leurs spécificités communales, cet organisme ne répond pas aux besoins.

Quelques interrogations ont été soulevées concernant l'impact d'un tel poste, la difficulté de trouver le profil qui devrait disposer des diverses compétences nécessaires, la question du prix relativement bas pour occuper ce poste et pourquoi ne pas envisager un 100 %.

Le Conseil communal a soutenu que c'est une étape pour faire avancer d'un pas notre commune là où il y a vraiment des lacunes et que c'est le fruit d'une longue réflexion aboutie du constat de deux législatures. Ce 50 % s'intégrera aux forces déjà existantes. Cela permettra de combler un tel manque au sein du domaine de la culture, des loisirs et des sports par rapport à d'autres communes.

La commission est particulièrement divisée sur ce point : 3 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions.

M. Daniel Bena (La Grappe). Voilà maintenant presque 8 ans que la Commune de Milvignes a été constituée et de nombreuses actions ont déjà été entreprises en son sein. Notre hémicycle ne compte plus le nombre de demandes de crédits qui ont été acceptées pour améliorer les infrastructures souterraines de la commune, pour rénover nos bâtiments ou pour rajeunir notre parc de véhicules. Ce ne sont évidemment que quelques exemples qui, pourtant, représentent à eux seuls des millions de francs d'investissement.

La Grappe ne saurait remettre en cause des investissements nécessaires pour notre collectivité publique, mais... la vie d'une collectivité publique est-elle limitée à cette seule activité ? Voter des crédits pour remplacer des tuyaux et refaire du crépi ?

Notre groupe ne veut pas le croire. Outre l'entretien de son patrimoine et de ses infrastructures, un des rôles essentiels de la collectivité publique est de promouvoir des activités socioculturelles pour sa population. Cette activité, en dehors du Théâtre de Colombier, dont nous connaissons tous les limites, est presque inexistante dans notre commune. Depuis 8 ans, les investissements pour le bien-être de la population et en faveur du sport ou de la culture raclent le fond de la cuvette.

A réitérées reprises, les groupes politiques présents dans cette salle ont remarqué que les investissements directement en faveur de notre population étaient limités : une place de jeux par-ci, par-là et des subventions aux sociétés locales. Mais voilà : le Conseil communal a entendu cet appel et propose un vrai changement pour notre commune. Il souhaite que nous puissions développer l'activité sportive, touristique et culturelle de notre commune, que nous ne soyons plus seulement spectateurs, mais acteurs de son développement harmonieux.

Tous les partis présents ce soir le relèvent de façon plus ou moins affirmée : notre commune est – et doit être – au vu de sa population, un partenaire incontournable sur les scènes régionale et cantonale. Cette position ne va pas sans s'adjoindre l'appui de personnes spécialisées dans les domaines essentiels de la vie communale. Le tourisme, le sport et la culture en font partie. Ce sont tout de même des domaines dans lesquels la souveraineté communale est intacte.

Fort de toutes ces considérations, La Grappe appelle l'ensemble du Conseil général à approuver l'arrêté permettant la création d'un poste de délégué culturel, sportif et touristique, et c'est sans hésitation que notre groupe soutiendra cette proposition.

M. André Wuerth (PLR/Vert'libéral). Le résultat, tout d'abord, c'est que le groupe PLR/Vert'libéral refuse l'entrée en matière à l'unanimité moins une voix. Et s'il y a entrée en matière, ce sera un refus à l'unanimité. Et je vais faire très vite.

Premièrement, il y a le virus, nous connaissons les conséquences et nous nous disons que ce n'est peut-être pas le moment de faire quelque chose qui n'est pas absolument nécessaire. Il y a encore beaucoup d'autres points, mais l'un d'eux nous dérange : c'est la plus-value. Où est la plus-value ? Nous sommes d'avis qu'il est mieux de donner plutôt cet argent aux acteurs culturels au lieu de le donner à quelqu'un qui coûte cher. Il y a encore d'autres points, mais vu l'heure, je renonce.

M. Elsa Schwarzer (PS/Les Verts). Le groupe PS/Les Verts ne peut qu'approuver cette demande de création d'un poste d'un ou d'une délégué-e culture, sport et tourisme. Valoriser le riche potentiel culturel, comme le rapport le mentionne, contribuerait à renforcer la culture locale, l'attractivité d'une commune culturellement proactive. Les rencontres stimulantes qui en découleraient, aideraient tout simplement à se sentir bien et fier à Milvignes.

Concernant le sport, la promotion de la santé de notre population passe par des activités sportives faciles d'accès, attrayantes et régulières. Pour notre population, il est donc de notre devoir de les promouvoir et de les développer localement.

Côté tourisme, le fait est que l'un de nos trois villages est classé « l'un des plus beaux villages de Suisse » et que, sans cette création de poste, aucune promotion ne sera faite pour capitaliser cette reconnaissance. Cela nous ferait passer à côté de recettes touristiques intéressantes pour la commune. Au contraire, des retombées financières au niveau de l'impôt des personnes morales pourront être attendues et contribueront à relancer des secteurs économiques – comme les restaurants et l'hôtellerie – qui ont particulièrement souffert ces derniers temps.

Le présent rapport complet et bien-fondé convainc le groupe PS/Les Verts, qui soutient volontiers la demande du Conseil communal.

M. François Gubler (PS/Les Verts). Je suis plutôt favorable à la création du poste, mais j'ai quand même un petit souci mathématique. Nous venons d'accepter, au point précédent, trois postes à CHF 90'000.- par poste. Là, on nous demande un demi-poste pour quelqu'un qui a quand même une fonction de chef de service. Le Conseil communal vient de nous le dire et on nous demande CHF 31'300.-. Honnêtement, j'ai quand même un petit souci mathématique.

M. Yanick Bussy (Conseil communal). En effet, CHF 31'300.- correspondent à l'année 2020, puisqu'il s'agit d'un engagement partiel sur l'année 2020. Il est précisé dans le paragraphe précédent, point 5, que l'engagement de cette personne représente CHF 62'600.- à 50 %.

Soumis au vote l'entrée en matière et l'arrêté sont acceptés par 18 pour, 16 contre et 1 abstention.

17. Rapport relatif à la modification du Règlement général de commune concernant la suppléance des membres du Conseil général

M. Grégory Jaquet (Conseil communal). Cet arrêté permet d'envisager la suppléance pour l'élection du mois d'octobre. C'est important de l'adopter ce soir, si vous souhaitez introduire la suppléance avec sérénité pour ce mois d'octobre. Ceci dit, cet arrêté, tel que formulé, génère quelques questions et nous contraindra à quelques toilettages du règlement général et nécessitera quelques précisions du Service des communes, destinées à toutes les communes qui choisiront d'introduire des suppléances.

Mais d'abord – à toute vitesse pour ne pas gêner les conseillers généraux qui semblent pressés – selon le Conseil communal, l'arrêté peut être accepté tel qu'il est préparé aujourd'hui. Il nécessitera juste quelques directives de mise en place.

Une précision importante est qu'il existe un doute, même au Grand Conseil, même chez les législateurs qui ont fabriqué la loi cantonale sur les droits politiques dont cet arrêté est issu. Il y a un doute concernant la question des tranches de conseillers généraux.

La formulation de l'alinéa 4 de l'article 35bis laisse un doute, mais il ne faut pas la modifier, car on risque un recours en cas d'élections. Imaginons que le PLR obtient 5 sièges aux élections du mois d'octobre. Avec 5 sièges il a un suppléant, c'est sûr. Avec 10 sièges, il

a 2 suppléants, c'est sûr. Mais avec 6, 7, 8 ou 9 sièges, il y a un doute, vu la manière dont l'article est formulé. C'est indiqué qu'il y a 1 suppléant par tranche de 5. Donc, qu'est-ce que l'on fait s'il y a 8 élus ? Est-ce que la tranche est réalisée avec 2 suppléants ? Ou si la tranche est seulement entamée, cela ne permet qu'un suppléant ? Il y a un doute pour tout le monde, y compris pour les membres de la Commission législative du Grand Conseil. Mais ce texte étant celui de la LDP, il faut le laisser tel quel, sinon on risque un recours si l'on se trompe au mois d'octobre. L'article de loi est donc bien celui que nous vous proposons. Comment interpréterons-nous, le 25 octobre, la fameuse liste du PLR ? Il y aura peut-être 22 élus. Mais nous aurons le temps de nous déterminer entre maintenant et le 25 octobre avec le Service des communes.

Le deuxième point est que nous aurons besoin de plusieurs directives de mise en œuvre pour adapter notre règlement général de commune. Par exemple, comment allons-nous fonctionner avec les suppléants à la Commission financière ? L'arrêté ne suffit pas à définir ceci. Aujourd'hui, les membres de la Commission financière sont désignés nominativement. Ils ne sont même pas suppléés par les membres du même groupe. Tel que l'arrêté est libellé, on pourrait comprendre que les membres de la Commission financière pourraient être suppléés par les conseillers généraux suppléants, mais pas par les conseillers généraux en poste. Nous aurons donc besoin d'une directive d'application.

Le message du Conseil communal est le suivant : cet arrêté peut être voté tel quel ce soir. Cela nécessite quelques modifications du Règlement général de commune et des directives d'application complémentaires, mais cela nous permet ce soir de décider si nous voulons des suppléants ou pas pour la législature suivante. Pour la question des arguments, vous avez compris que le Conseil communal considère que c'est au Conseil général de trancher, de savoir si c'est pertinent ou non.

Mme Sandra Niculescu (PLR/Vert'Libéral). Ce rapport du Conseil communal relatif à la modification du Règlement général de commune concernant la suppléance des membres du Conseil général n'a pas suscité de remarque défavorable et il a été accepté à l'unanimité.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). Le groupe PS/Les Verts est en grande partie favorable à la proposition d'introduire des suppléances. Ceci permettra à la relève de mettre déjà un pied dans la politique active au lieu d'attendre une démission et de ne plus être intéressée à ce moment-là.

Comme cela a été dit précédemment par le Conseil communal, il y a quand même pas mal de choses qui ne jouent pas par rapport au règlement, tel que communiqué aujourd'hui. De même, tout ce qui est suppléance dans les commissions générales et pas uniquement dans la Commission financière. Principalement, vu qu'il y aura des commissions à 7 membres à partir de la législature suivante, je trouve que c'est important de mettre ceci clairement dans le règlement, d'introduire les possibilités, une opportunité de pouvoir suppléer et de pouvoir potentiellement voir ce qui se passe au sein d'une commission, même si elle n'est pas très ultime. Mais cela permet au moins d'avoir une idée de ce qui s'y passe.

Il faudrait modifier l'article 36, alinéa 2, car il faudrait, à chaque fois qu'une place de suppléant se libère, qu'un nouveau suppléant soit nommé en suivant l'ordre des viennent-ensuite. Cela également dans la Commission financière, qui stipule 9 membres choisis au sein du Conseil général, alors que l'on ne sait pas si les suppléants sont comptés comme tels.

Je reviens sur un autre article qui concerne les élections, l'article 38, alinéa 2. Cela concerne la formation des groupes au Conseil général qui, comme les apparentements, n'auront plus lieu d'être à la prochaine législature. L'article concerné dit : « En cas de listes apparentées, tous les membres du Conseil général issus de ces listes peuvent former un ou plusieurs groupes s'ils sont au nombre de quatre au moins ». Vu qu'il n'y a plus

d'apparemment, il n'y a donc plus de groupes qui peuvent se former avec des listes différentes.

Mais, pour le reste, nous sommes en grande partie favorables.

M. Grégory Jaquet (Conseil communal). Nous pouvons regrouper les interventions de M. Sigg sous 2 catégories. La première concerne les ajustements à faire dans le Règlement général de commune une fois que l'arrêté est adopté. Je suis d'accord avec vous, vous en avez révélé un que je n'avais pas compté sur la question des groupes. Il faut donc que le Conseil communal s'engage ce soir à toiletter le Règlement général de commune de façon à adapter les articles qui doivent l'être. Mais ils ne sont pas invalidants, selon vous, pour l'arrêté de ce soir.

Vous avez encore cité une mention problématique dans cet arrêté : c'est la question de l'alinéa 2 de l'article 36 concernant les conseillers généraux suppléants. En réalité, les articles 95 et 65 de la loi sur les droits politiques – qui est un droit supérieur qui s'applique – répond à ce problème-là. Donc, cet alinéa 2 ne pose pas de problème s'il est accepté ainsi, car, dans la loi sur les droits politiques, on comprend – et cette phrase est assez claire – que les candidats non élus deviennent automatiquement suppléants.

Imaginons la liste des Verts du 25 octobre et les Verts qui obtiennent 37 sièges et ont des non-élus. Il en reste encore 3 ou 4 qui étaient sur la liste. Ceux-ci sont – selon l'article 95 sur les droits politiques – réputés suppléants pour leur liste. Cela induit donc que cet alinéa 2 fonctionne, puisque l'on considère que l'on devient automatiquement suppléant si l'on est non élu. En conséquence, cet arrêté peut être validé tel quel.

M. Sylvain Ischer (La Grappe). Le Grand Conseil neuchâtelois a accepté les modifications de la loi sur les droits politiques et de la loi sur les communes. Maintenant, les communes ont dorénavant la possibilité de nommer des suppléants aux membres de leur Conseil général. Ceci pourrait être une information, mais ce soir il nous est proposé un arrêté pour ajouter cette solution à notre règlement général.

L'étude des avantages et des inconvénients de cette solution a laissé La Grappe très perplexe. Entre assurer plus de présence par un réservoir de candidats élargi et moins de présence par l'incitation aux élus de renoncer de siéger pour convenances personnelles – sans parler de l'administration plus sollicitée pour suivre ce ballet – il y a match nul, balle au centre. La liberté de vote est donnée à nos représentants dans cette assemblée.

Soumise au vote l'entrée en matière est acceptée par 31 pour, 3 contre et 1 abstention.

Soumis au vote, l'arrêté est accepté par 29 pour, 5 contre et 1 abstention.

18. Réponse à la motion de La Grappe pour un recueil législatif communal vraiment systématique

Mme Marianne Guillaume-Gentil (PS/Les Verts). Le groupe PS/Les Verts accepte ce rapport.

M. Pierre-Alain Dubois (La Grappe). La Grappe a observé que le contenu du recueil s'est bien étoffé, le rapport montre que le travail en cours va être poursuivi et les erreurs actuellement présentes vont certainement être corrigées. Nous sommes donc très satisfaits de la réponse active que le Conseil communal a donné à notre motion. Aussi, nous sommes favorables au classement de cette motion. Dans le recueil législatif systématique, bien entendu...

M. Olivier Steiner (PLR/Vert'libéral). Le groupe PLR/Vert'libéral est favorable au classement de la motion.

Soumis au vote, le classement de la motion est accepté à l'unanimité.

19. Interpellations et questions

Sans objet.

20. Communications du Conseil communal

M. Grégory Jaquet. Je vous ai parlé, il y a un an, de la stratégie de chasse à l'épuisement de la Poste contre la Commune de Milvignes, qui suggère en tentant d'épuiser sa proie. La chasse continue. La Poste nous a notifié, pour la 8^e fois, une décision irrévocable de fermeture des offices d'Auvernier et de Bôle, disant que nous allions recevoir des dates. Et la stratégie de Raphael Nadal continue à Milvignes...

Nous avons donc reçu de nouvelles annonces de fermeture. La commission de la Poste a dit que la décision de la Poste n'est pas attaquable, ceci juste pour vous tenir au courant comme nous l'avons fait depuis le début de ce dossier. Suite à la réception de la décision, la Poste nous a informés que ce serait le 27 juillet pour Auvernier, le 4 août pour Bôle et qu'elle ferait un communiqué de presse à la population sur ce sujet. Le 11 juin, c'est-à-dire aujourd'hui, nous avons répondu à la Poste que l'avis de la Commission était erroné, et qu'elle était mal avisée de fermer les offices de poste en pleine crise économique post-Covid et pendant les vacances scolaires.

Nous avons écrit au Conseil fédéral pour réclamer un moratoire, nous avons écrit à la commission pour demander des précisions, nous avons obtenu d'une sénatrice au Conseil des Etats, un nouveau moratoire pour l'office de poste et nous avons reçu un courriel de la Poste qui renonçait à la publication du communiqué de presse. Le combat continue.

21. Divers

M. Yanick Bussy (Conseil communal), Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Madame la Présidente du Conseil communal, Madame la conseillère communale, Messieurs les conseillers communaux, Monsieur le chancelier, Mesdames et Messieurs,

Depuis maintenant presque 4 ans, le conseiller communal que je suis se discipline dans cet hémicycle pour s'exprimer au nom de l'ensemble du collège en usant de la première personne du pluriel, compte tenu de la situation. J'espère que vous me pardonneriez l'incartade que je commets à l'instant en utilisant volontairement la première personne du singulier.

En effet, vous le savez, au mois de mars dernier et suite à un processus d'engagement démarré en décembre 2019, j'ai été engagé au poste de Chef de l'Office de la Protection de l'Enfant. C'est donc un tournant pour moi qui se profile d'ici une poignée de jours. En effet, je quitterai mes fonctions de conseiller communal au 30 juin prochain.

Cette soirée, qui devrait, selon toute vraisemblance être ma dernière dans votre assemblée, est le lieu pour adresser quelques remerciements et quelques pensées. Je tiens d'abord à vous remercier, vous les membres du Conseil général pour votre soutien, votre ouverture et les nombreux échanges que j'ai pu avoir au fil des ans. Je tiens aussi à remercier mes collègues membres du Conseil communal, les remercier pour leur disponibilité perpétuelle, leur intelligence mise à disposition de notre Commune, leur appui

dans tous les dossiers que nous avons partagés peut-être même de façon encore plus accentuée pour traverser la crise que nous vivons.

Enfin, je ne peux pas adresser quelques remerciements sans en adresser à l'ensemble du personnel communal : les remercier de leur professionnalisme, de leur apport toujours mesuré dans les souhaits de développement et dans leur appui permanent. J'ai évidemment une pensée particulière pour mes collaboratrices et collaborateurs les plus proches qui n'ont pas hésité à suivre le rythme du Conseil communal durant ces 4 ans, qui se sont investis sans compter et qui souvent sont allés au-delà de ce que j'aurais pu espérer construire avec eux.

Mais, et c'est le privilège du partant, je veux aussi exprimer un souhait. Je le formule à l'adresse de notre Commune dans son ensemble. Je souhaite qu'elle continue d'être pilotée avec intelligence, avec mesure, avec réflexion, avec émotion comme elle l'a été au long de ces années à chaque échelon de direction. C'est évidemment avec une certaine émotion que je vais remettre les rennes de mon dicastère et quitter ma place au Conseil communal, mais c'est aussi avec le sentiment du devoir accompli que je le ferai. Nous avons constitué durant ces 4 ans un Collège solide et stable. Je souhaite au Conseil communal de continuer dans cette voie et je tiens encore une fois à vous remercier de m'avoir permis d'apporter ma pierre à l'édifice communal.

(Ndlr : le discours est ponctué de forts applaudissements)

M. Michel Vermot (président). Ces applaudissements sont révélateurs de notre reconnaissance à ton égard et encore merci beaucoup pour tout ce que tu as apporté à notre commune.

M. Jean-François Künzi (PS/Les Verts). Monsieur le Conseiller communal. Cher Yanick, Tu appartiens à ce groupe minoritaire dont le nom reprend celui qui désigne, en botanique, un assemblage de fleurs ou de fruits portés par une tige commune. Souviens-toi ! En ce mois de juin 2016, tu es élu au Conseil communal, grâce à l'appui massif du PLR, le faiseur de rois, au détriment de la candidate du groupe PS/Les Verts, pourtant sortante, que certains se sont ingéniés à discréditer.

Cette déconvenue aurait pu nous inciter à la prudence – voire à la méfiance – à ton égard. Tu admettras qu'il n'en a rien été. D'emblée, tu nous as époustouflés par ta droiture, ta franchise, ton honnêteté, ton investissement personnel, ta maîtrise des dossiers pourtant parfois complexes, ta disponibilité, ton ouverture d'esprit, ton écoute, ta compréhension, ton respect de l'autre...

Certes, notre groupe aurait hautement apprécié de voir la vie plus en vert. L'environnement et le développement durable sont un peu les oubliés de ton mandat. Mais le contexte politique dans lequel nous évoluons actuellement ne s'avère, admettons-le, guère incitatif.

Cher Yanick, tu as accompli un immense travail dont tu peux être fier. Nous t'en remercions chaleureusement. Nous te souhaitons de connaître la réussite et la satisfaction dans ta nouvelle fonction. Nous sommes certains que tu relèveras parfaitement le défi que tu t'es lancé. Alors, nous te disons « Bravo ! et Bon vent ! ». Avec notre gratitude, nous t'adressons nos messages les plus cordiaux.

Mme Roxanne Kurowiak (PS/Les Verts). Parmi les différents rapports d'activité reçus, celui du Conseil régional de SITBECO fait état de l'année 2018-2019. N'y aurait-il pas une erreur ? N'aurions-nous pas dû recevoir le rapport pour l'année 2019-2020, comme c'est le cas pour les autres rapports ?

M. Michel Vermot (président). Vu que l'auteur n'est pas présent, le Conseil communal se renseignera et vous informera lors de la prochaine séance.

M. Daniel Bena (La Grappe). A titre personnel, je regrette que nous n'ayons pas pu prendre congé de Mme Josette Schaer.

M. Michel Vermot (président). J'ai omis de souhaiter la bienvenue à Mme Corinne Maier au sein de notre collègue. Je pensais remercier M. Bussy, mais tout a été dit jusqu'à présent.

La séance est levée à 23h32.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président : Le secrétaire :

M. Vermot

L. Godet

